

Bulletin du

**Conseil communal**

Lausanne

N<sup>o</sup> 8/I

Séance du mardi 5 décembre 2006, première partie

Présidence de M. Jean-Luc Chollet (UDC), président

**Sommaire**

Ordre du jour . . . . .	655
Ouverture de la séance . . . . .	659

**Divers :**

1. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion en remplacement de M. Marc-Olivier Buffat (LE), démissionnaire . . . . .	665
2. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M. Marc Dunant (Soc.), démissionnaire . . . . .	665

**Communications :**

1. Modernisation de l'alimentation en eau et en électricité des places d'amarrage des ports de petite batellerie de Vidy et d'Ouchy – Ouverture d'un compte d'attente . . . . .	662
2. Réponse municipale à la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler: «Pour une offre de baby-sitting civique à Lausanne» . . . . .	662
3. Réponse municipale à la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler: «Pour une connaissance du droit de pétition» . . . . .	663
4. Réponse municipale à deux pétitions de M. Carl Kyril Gossweiler: «Respect des articles 66 et 67 RCCL» et «Pour l'information et la participation des pétitionnaires» . . . . .	664

**Lettre :**

Demande d'urgence de la Municipalité pour le préavis N <sup>o</sup> 2006/56 (Municipalité) . . . . .	659
--	-----

**Interpellation :**

«La Riponne, une exception qui confirme la règle?» (M. Gilles Meystre et consort). <i>Dépôt</i> . . . . .	665
---	-----

**Motions :**

1. «De solides amarres pour les Docks!» (M. Alain Hubler et M <sup>me</sup> Evelyne Knecht). <i>Dépôt</i> . . . . .	664
2. Demande d'une analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales lausannoises (Tous les représentants des groupes du Conseil communal). <i>Dépôt</i> . . . . .	664
3. «Pour un vrai tri des déchets sur l'espace public!» (M <sup>me</sup> Anna Zürcher et M. Marc Dunant). <i>Dépôt</i> . . . . .	665

**Pétitions :**

1. «Halte à la dégradation de l'être humain» [1035 signatures]. <i>Dépôt</i> . . . . .	659
2. «A travail égal, salaire égal! Non à un personnel à deux vitesses!» (Pétition du personnel de l'Administration adressée au Conseil communal de la Ville de Lausanne [1116 signatures]). <i>Dépôt</i> . . . . .	661

**Postulats :**

- 1. «Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma» (M. Grégoire Junod). *Dépôt* . . . . . 664
- 2. «Pour plus de transparence lors de l’abattage des arbres sur la commune de Lausanne»  
(M. Julian Thomas Hottinger). *Dépôt* . . . . . 665

**Projet de règlement :**

- 1. Introduction du vote à bulletin secret (M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts). *Dépôt* . . . . . 665

**Questions orales** . . . . . 666

**Préavis :**

- N° 2006/29 Réhabilitation du Théâtre des Roseaux d’Expo 02 pour une nouvelle salle de concert.  
Parcelle N° 891, sise à Sévelin 36. Crédit complémentaire au préavis N° 2003/33  
(Culture, Sports, Patrimoine). *Reprise et poursuite de la discussion* . . . . . 667
- N° 2006/56 Parking-relais de Vennes. Création d’une société pour la construction et l’exploitation du nouveau  
parking, octroi d’un droit distinct et permanent de superficie, garantie par la Commune des emprunts  
nécessaires et octroi d’un crédit spécial de fonctionnement pour la réalisation d’un parking  
provisoire et de divers travaux d’adaptation (Travaux) . . . . . 676  
*Rapport photocopié* de M. François Huguenet, rapporteur . . . . . 691  
*Discussion générale* . . . . . 693

# Ordre du jour

8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> séances publiques à l'Hôtel de Ville,  
le 5 décembre 2006 à 18 h 00 et à 20 h 30, et le 6 décembre 2006 à 19 h 00

## A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.
2. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion en remplacement de M. Marc-Olivier Buffat (LE), démissionnaire.
3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M. Marc Dunant (Soc.), démissionnaire.

## B. QUESTIONS ORALES

## C. RAPPORTS

4. *Préavis N° 2006/27*: Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre la route du Pavement, le chemin de la Motte, la limite ouest des parcelles N°s 2772, 2773, 2774 et le chemin de la Forêt. Addenda au plan légalisé N° 643 du 9 juin 1989. Vente et pacte d'emption. (Trx). MAURICE CALAME.
5. *Préavis N° 2006/29*: Réhabilitation du Théâtre des Roseaux d'Expo.02 pour une nouvelle salle de concert. Parcelle N° 891, sise à Sévelin 36. Crédit complémentaire au préavis N° 2003/33. (CSP). MARC DUNANT. (*Reprise de la discussion.*)
6. *Rapport sur la gestion municipale pour 2005 et réponses aux 21 observations de la Commission permanente de gestion.* (JACQUES-ETIENNE RASTORFER, PRÉSIDENT.)
7. *Préavis N° 2006/47*: Remplacement et extensions ordinaires du réseau RECOLTE pour l'exercice 2007. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.
8. *Préavis N° 2006/49*: Autorisations d'achats pour l'exercice 2007. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.
9. *Préavis N° 2006/50*: Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2007. Plan des investissements pour les années 2007 et 2008. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

10. *Préavis N° 2006/54*: Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Crédits-cadres annuels 2007. (Trx). COMMISSION DES FINANCES.

11. *Préavis N° 2006/58*: Remplacements et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels. Crédits-cadres annuels 2007. (SI). COMMISSION DES FINANCES.

12. *Préavis N° 2006/59*: Crédits supplémentaires pour 2006 (2<sup>e</sup> série). (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

13. *Préavis N° 2006/63*: Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et promenades. Crédit-cadre annuel 2007. (SSE). COMMISSION DES FINANCES.

14. *Préavis N° 2006/31*: Plan partiel d'affectation concernant les terrains sis entre l'avenue F.-C.-de-la-Harpe, l'avenue de Rhodanie et le chemin des Mouettes. Addenda au plan d'extension N° 616 du 11 janvier 1984. (Trx). TRISTAN GRATIER.

15. *Rapport-préavis N° 2006/34*: Réponses de la Municipalité à cinq motions et un postulat. (AGF, Trx, SI). ROLAND PHILIPPOZ.

16. *Préavis N° 2006/56*: Parking-relais de Vennes. Création d'une société pour la construction et l'exploitation du nouveau parking, octroi d'un droit distinct et permanent de superficie, garantie par la Commune des emprunts nécessaires et octroi d'un crédit spécial de fonctionnement pour la réalisation d'un parking provisoire et de divers travaux d'adaptation. (Trx). FRANÇOIS HUGUENET.

## D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

### INITIATIVES

17. *Postulat de M. Alain Bron* pour une politique de stationnement des véhicules à deux roues. (4<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

18. *Motion de M<sup>me</sup> Diane Gilliard* pour le maintien de la ligne 3 en 2008. (5<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

**19. Postulat de M. Ulrich Doepper** pour des P+R urbains plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur domaine privé. (5<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

**20. Postulat de M. Charles-Denis Perrin** pour une politique et des mesures financières claires et transparentes en matière d'encouragement à la production d'énergie renouvelable et d'utilisation rationnelle de l'énergie. (5<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

**21. Motion de M. Jean-Michel Dolivo:** «Modification du RPAC. Demande de modification de l'art. 72<sup>bis</sup> – Mise à l'invalidité et assurance perte de gain maladie». (6<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

**22. Postulat de M<sup>me</sup> Marlène Bérard:** «Enfin le paiement par sms des parkings, places de parc, titres de transport et amendes d'ordre» (6<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

**23. Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller** pour des W.-C. publics accueillants à Lausanne. (6<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

**24. Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts** pour que le Nord de Lausanne puisse rester vivant et se développer durablement. (6<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

**25. Postulat de M<sup>me</sup> Isabelle Truan:** «Création d'un espace public et renforcement du pôle de quartier des Bergières». (7<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

**26. Projet de règlement de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts:** «Proposition de modification du Règlement du Conseil au sujet des interpellations urgentes». (7<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

#### INTERPELLATIONS

**27. Interpellation de M. Alain Bron:** «Caissettes à journaux: quelles autorisations pour quels émoluments et quels déchets?» (17<sup>e</sup>). [Trx]. DISCUSSION.\*

**28. Interpellation de M. Olivier Martin:** «Ville de Lausanne: collectivité publique ou société d'assurance?» (13<sup>e</sup>). [AGF]. DISCUSSION.\*

**Prochaines séances:** 23.1, 13.2, 13.3, 27.3, 24.4, 15.5, 5.6 (18 h, séance double), 26.6 (18 h, séance double), 4.9 (de 18 h à 20 h), 2.10 (18 h, séance double), 23.10, 6.11 (18 h, séance double), 20.11 (18 h, séance double), 4.12 (18 h, séance double), 5.12 (19 h).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président:	Le secrétaire:
Jean-Luc Chollet	Daniel Hammer

\* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

#### POUR MÉMOIRE

##### I. RAPPORTS

**7.2 Pétition de M. Carl Kyril Gossweiler** pour des amendes d'ordre au bénéfice des préventions. COMMISSION DES PÉTITIONS.

**21.3 Postulat de M. Roland Rapaz:** «De l'eau pour se désaltérer et se rincer les mains sur les places du centre ville». (Trx). TRISTAN GRATIER.

**21.3 Rapport-préavis N° 2006/6:** Projet «Pôle Suisse Occidentale». Réponse au postulat de M. Jean-Yves Pidoux «Les lumières de la ville. Lausanne et les mutations des sociétés électriques». (SI). DENIS PACHE.

**4.4 Pétition des habitants de la Cité (17 sign.)** pour une meilleure gestion des places de parc et des macarons de la zone L. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**30.5 Projet de règlement de M. Alain Hubler:** «Des droits syndicaux pour les employé-e-s de la Ville». (AGF). FRANÇOISE LONGCHAMP.

**30.5 Pétition de la Société de développement Lausanne-Jorat et consorts (213 sign.):** «Contre le projet d'une antenne de téléphone mobile GSM UMTS couplée à un éclairage public proposée par l'opérateur Sunrise sur le rond-point à l'entrée de Vers-chez-les-Blanc». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**13.6 Pétition de M<sup>me</sup> Mireille Samitca et consorts (118 sign.)** concernant l'installation d'une antenne de téléphonie mobile Sunrise aux N°s 6-8 du chemin de Pierreval. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**27.6 Rapport-préavis N° 2006/22:** Réponse au postulat M. Marc Vuilleumier «Pour le maintien du service public dans le secteur des pompes funèbres». (SP). NICOLE GRIN.

**27.6 Postulat de M. Filip Uffer et consorts** pour un engagement significatif de Lausanne vers une autonomie énergétique en vue de la fin prochaine des énergies fossiles bon marché. (SI). TRISTAN GRATIER.

**27.6 Pétition de l'Association des étudiants de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne (A3EtSi-Plus) et consorts (369 sign.)** concernant le stationnement dans les quartiers de Vennes et de Montolieu. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**27.6 Pétition du Collectif pour la sauvegarde des Tonnelles et consorts (2902 sign.):** «Non à la défiguration des Tonnelles!» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**12.9 Préavis N° 2006/40:** Société coopérative Le Logement Idéal. Constitution d'un nouveau droit distinct et permanent de superficie (destiné à remplacer et à prolonger

un droit de superficie constitué en 1959). (CLP). ANDRÉ GEBHARDT.

**12.9** *Pétitions de M. Carl K. Gosswailer* sur l'avenue des Toises 14. (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**24.10** *Rapport-préavis N° 2006/42*: Politique municipale en matière de protection des non-fumeurs. Réponse au postulat de M. Fabrice Ghelfi. (AGF). MARIE-CLAUDE HOFNER.

**24.10** *Rapport-préavis N° 2006/45*: Réponse de la Municipalité à la motion Claire Attinger «Pour favoriser les mesures d'insertion en faveur des jeunes à l'aide sociale». (SSE). JACQUES PERNET.

**24.10** *Rapport-préavis N° 2006/46*: Modification du Règlement du Conseil communal de Lausanne: création d'une commission permanente de politique régionale et réponse à la motion Alain Hubler et consorts «Pour un grand Lausanne démocratique et participatif». (AGF). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.

**24.10** *Rapport-préavis N° 2006/48*: Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht pour une «charte éthique» concernant l'affichage publicitaire dans notre ville et à la pétition du Comité de la Meute Suisse contre les abus en matière d'affichage public. (Trx). JACQUES-ÉTIENNE RASTORFER.

**7.11** *Préavis N° 2006/51*: Introduction d'une politique de marketing urbain et d'un projet de «city management» en ville de Lausanne. (AGF, SPS, CLP, Trx, EJE, SSE, SI). JEAN-LOUIS BLANC.

**7.11** *Préavis N° 2006/52*: Acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers (Article 17, chiffre 6, du Règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985). (CLP). MAGALI ZUERCHER.

**7.11** *Préavis N° 2006/53*: Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre la rue des Terreaux, la parcelle N° 549, la rue de Genève et la parcelle N° 540. Addenda au plan d'extension N° 618 (Jumelles-Chauderon) et au plan partiel d'affectation N° 635 (Jumelles-Bel-Air). Vente d'une parcelle, modification et constitution de servitudes. (Trx). ELISABETH MÜLLER.

**7.11** *Rapport N° 2006/1*: Rapport sur l'état des motions, postulats et projets de règlements en suspens. (AGF). COMMISSION DE GESTION.

**7.11** *Rapport-préavis N° 2006/55*: «Ville de Lausanne: interface pour l'apprentissage». Réponse au postulat de M. Serge Segura. (AGF). MARC DUNANT.

**7.11** *Pétition de M<sup>me</sup> Monique Guex-Ciabacchini et consorts (59 sign.)* contre la transformation et l'agrandissement du

Théâtre municipal-Opéra. (Trx, CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**7.11** *Pétition du Mouvement pour la Défense de Lausanne et consorts (1062 sign.)*: «Sauvons l'immeuble Isoz de l'avenue de la Gare 39!» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**21.11** *Préavis N° 2006/57*: Plan partiel d'affectation concernant la parcelle N° 5083 sise entre l'avenue de Cour, les limites nord-ouest de la parcelle N° 5084 et l'avenue des Bains. Radiation partielle du plan d'extension N° 614, du 24 juin 1983, au lieu-dit «Les Cèdres». Radiation du plan partiel d'affectation N° 614, annexe 3, du 21 janvier 1997. (Trx). SYLVIE FAVRE TRUFFER.

**21.11** *Préavis N° 2006/60*: Location de surfaces commerciales dans le cadre de la croissance des activités multimédia des Services industriels. (SI). DENIS PACHE.

**21.11** *Préavis N° 2006/61*: Plan de renouvellement du réseau de distribution électrique des Services industriels de Lausanne. Demande de crédits pour la réalisation des phases I et II. (SI). STÉPHANIE APOTHÉLOZ.

**21.11** *Pétition de M<sup>me</sup> Cornélia Mühlberger de Preux et consorts (208 sign.)* demandant l'obtention du statut de «zone de rencontre» pour le tronçon sud du chemin de la Grangette. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**5.12** *Préavis N° 2006/62*: Avenue de Beaumont 4-6-8, à Lausanne. Ferme de Béthusy. Réhabilitation et transformation des bâtiments. Crédit complémentaire au préavis N° 170 du 13 décembre 2000. (CLP, Trx). ALAIN HUBLER.

**5.12** *Postulat de M. Charles-Denis Perrin*: «Lausanne a mal à son air pur, plaidoyer pour un plan général climatique PGC». (AGF, Trx, SI). PHILIPPE MIVELAZ.

**5.12** *Motion de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht* pour le maintien d'une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos. (CLP). SOLANGE PETERS.

**5.12** *Postulat de M. Giampiero Trezzini*: «Une meilleure utilisation et valorisation de l'eau dans les pays émergents par l'aide technique directe». (Trx). ROLAND OSTERMANN.

**5.12** *Rapport-préavis N° 2006/64*: Création de places d'apprentissage au sein de l'Administration communale. Réponse au postulat de M. Grégoire Junod. (AGF, SI, Trx). NICOLE GRIN.

**5.12** *Préavis N° 2006/65*: Extension, transformation et rénovation du centre de vie enfantine de l'Ancien-Stand. (EJE, Trx, CLP). MARTINE FIORA-GUTTMANN.

## II. INTERPELLATIONS

**8.4.03** *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts* au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5<sup>e</sup>/03). DISCUSSION.

**30.3.04** *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2<sup>e</sup>/04). DISCUSSION.

**8.12.04** *Interpellation de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht* au sujet des pétitions en suspens. (15<sup>e</sup>/04). DISCUSSION.

**8.11.05** *Interpellation de M. Pierre Santschi*: «Contrôle démocratique de l'automatisation des processus électoraux». (8<sup>e</sup>/05). DISCUSSION.

**2.5** *Interpellation de M. Julian Thomas Hottinger*: «Les emballages: ça PET sous toutes les formes!» (17<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**13.6** *Interpellation de M<sup>me</sup> Adèle Thorens et consorts*: «Quel avenir pour le <Site associatif du 52>?» (19<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**24.10** *Interpellation de M. Pierre Santschi*: «L'école publique doit-elle censurer ou former l'esprit critique?» (5<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**21.11** *Interpellation de M<sup>me</sup> Adèle Thorens*: «Quelle utilisation du Fonds communal pour le développement durable à l'issue du processus d'Agenda 21?» (7<sup>e</sup>). DISCUSSION.

# Séance

du mardi 5 décembre 2006, première partie

**Membres absents excusés:** M<sup>me</sup> Marlène Bérard, M. Alain Bron, M. Pierre Dallèves, M<sup>me</sup> Florence Germond, M. Fabrice Ghelfi, M. Nicolas Gillard, M<sup>me</sup> Marie-Claude Hofner, M. Yvan Salzmann, M<sup>me</sup> Elena Torriani, M<sup>me</sup> Isabelle Truan.

**Membres absents non excusés:** M<sup>me</sup> Florence Germond, M<sup>me</sup> Solange Peters, M<sup>me</sup> Magali Zuercher.

Membres présents	88
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	<u>100</u>

A 18 h, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville.

**Le président:** – Mesdames et Messieurs, l'heure étant passée et l'assemblée étant apparemment en nombre, j'ouvre cette séance double du Conseil, en invoquant la bénédiction divine sur nos travaux.

Je commence par donner la parole à notre secrétaire pour quelques communications.

**M. Daniel Hammer, secrétaire:** – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, MM. Vuilleumier et Français rejoindront cette assemblée avec quelques minutes de retard. Ils vous prient de les en excuser.

## **Demande d'urgence de la Municipalité pour le préavis N° 2006/56**

*Lettre*

Lausanne, le 30 novembre 2006

### **Séance du Conseil communal du 5 décembre 2006**

Monsieur le Président,

Ayant examiné l'ordre du jour de la prochaine séance, la Municipalité vous demande de bien vouloir traiter en urgence le préavis suivant:

**Point 16 – Préavis N° 2006/56:** Parking-relais de Vennes. Création d'une société pour la construction et l'exploitation du nouveau parking, octroi d'un droit distinct et

permanent de superficie, garantie par la Commune des emprunts nécessaires et octroi d'un crédit spécial de fonctionnement pour la réalisation d'un parking provisoire et de divers travaux d'adaptation.

**Motif:** *Nécessité de réaliser l'objet avant la mise en service du m2.*

En vous remerciant d'avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:	Le secrétaire remplaçant:
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

## **Pétition «Halte à la dégradation de l'être humain» (1035 signatures)**

*Dépôt*

Lausanne, le 1<sup>er</sup> décembre 2006

Monsieur le Président du Conseil,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Voici ci-joint le dépôt d'une pétition de 949 signatures contre ce que nous voyons, sans que la volonté des Autorités soit impliquée, comme un «encouragement à la dégradation de l'humain».

Cet «encouragement» découle malheureusement de la tour Jenga, de l'addition des lois et du morcellement des éléments de la vie humaine et sociale.

Merci de prendre en considération la «goutte d'eau» que représente cette pétition.

(Signé) *Martial Deléchat et Jenny Gay*

Martial Deléchat	Jenny Gay
Past. Eglise Méthodiste	Rte de la Goille 7
Riponne 7	CH – 1073 Savigny
1005 Lausanne	021 781 11 71
079 285 21 62	079 262 93 82

Titre: Contre le projet de club de rencontres à la rue Haldimand 7.

Madame la Secrétaire,

Merci de bien vouloir ajouter ces 86 signatures qui me sont arrivées aujourd'hui, aux 949 autres.

Le nouveau total est donc de 1035 signatures.

Excellente semaine et merci pour votre travail.

(Signé) *Martial Deléchat*

*Texte de la pétition*

### **PÉTITION**

#### **«Halte à l'encouragement à la dégradation de l'humain»**

- Un projet de «club de rencontres» à la rue Haldimand est sur le point de voir le jour. Sur un plan exclusivement juridique, il se peut qu'il soit difficile de s'y opposer, à cause notamment de la «liberté d'entreprise» ou de la «liberté d'expression»...
- Les conséquences des effets du commerce du sexe sous toutes ses formes sont connues, mais jamais ou rarement formulées en tant que telles, alors qu'elles sont dramatiques et innombrables, et que leurs coûts humains, sécuritaires, sociaux et financiers sont en train d'exploser...
- L'accès aux revues et films pornographiques, aux téléphones érotiques, aux «lieux de rencontres» est incroyablement aisé et facilité par les quotidiens et les présentoirs des kiosques...
- Tout cela contribue à l'encouragement à la dégradation de l'image de l'humain, homme ou femme.
- L'argument de la liberté individuelle ne tient pas, car il exclut celui de la liberté de l'entourage, premièrement des parents, conjoints ou enfants des personnes s'adonnant au commerce sexuel.
- Parmi les conséquences du commerce pornographique, il y a les troubles d'identité à l'origine de nombreuses déviances comportementales tels les actes que la presse quotidienne nous relate, comme les viols filmés pratiqués aussi sur et par des mineur(e)s – troubles que la même société qui ne les prévient pas doit gérer par la suite, alors qu'on peut choisir d'arrêter de «fabriquer des bombes humaines».
- La sexualité doit rester du domaine intime et ne peut devenir le fait d'un commerce.
- C'est pourquoi nous adressons cette pétition triple aux Autorités de la Ville de Lausanne :

A. Nous, les personnes soussignées, demandons aux Autorités lausannoises de ne pas accorder d'autorisation pour

l'ouverture d'un «club de rencontres» à la rue Haldimand. Nous ne voulons plus de l'augmentation des lieux d'incitation aux activités sexuelles engageant de l'argent.

B. Nous demandons aux Autorités de commander et de communiquer un rapport sur les liens existant ou pas entre la consommation de pornographie et les différentes formes de délinquances et de pathologies.

C. Nous demandons aux Autorités d'édicter un règlement sur le commerce de la pornographie excluant toute publicité.

A renvoyer à: Paroisse Méthodiste, Riponne 7, CH 1005 Lausanne. La pétition sera remise le 1<sup>er</sup> décembre 2006 à l'Hôtel de Ville.

*A titre d'information :*

Savigny, le 20 nov. 2006

Direction des travaux  
Office de la police des constructions  
Beauregard 8  
1200 Lausanne

Jenny Gay Benson  
Rte de la Goille 7  
1073 Savigny

Concerne 16063

Madame, Monsieur,

Par la présente, je m'oppose au projet sur 5 étages à la rue Haldimand 7.

En tant que femme, mère et grand-mère, je proteste contre une commercialisation de la vie sexuelle sur 5 étages **au cœur de notre ville.**

1. La commercialisation sexuelle favorise les divorces et la rupture dans les familles.
2. Les jeunes perdront de solides repères puisque, si ce projet est accepté, cela véhicule l'idée suivante: «Si la Municipalité de la ville *permet* dans la rue piétonne la plus passante ce qui autrefois se pratiquait à l'écart, en catimini, alors elle *cautionne* ces activités comme correctes.»
3. L'histoire du viol collectif de Zurich ces jours passés témoigne de la «chosification» de la personne, devenue simple objet de plaisir égoïste; cela est exactement ce qui se passe dans un club de rencontre comme dans le projet rue Haldimand 7.
4. Cette rue est animée d'un esprit sympathique, d'ouverture les uns aux autres, elle est l'artère vivante entre la

Riponne et la place Bel-Air... toute une histoire, des gosses, des familles, des jeunes, de l'animation au moment des fêtes, des commerçants. Une ambiance, une âme...

### Un club de rencontre, là, au milieu

Quel changement d'esprit, quelles conséquences graves sur l'environnement psychologique de cette rue et des environs, et l'attitude intérieure et extérieure des gens qui *traîneront* par là, en quête de plaisir sordide où la femme objet est prônée, commercialisée... **y avez-vous pensé, chers amis, vous qui prenez les décisions pour notre bien dans cette ville?**

5. Le danger pour la jeunesse de côtoyer dans la rue des individus tout tournés vers le sexe (risque de dérapage en détournement de mineurs), quel regard se posera alors sur les jeunes filles passant par là? Toute la rue sera influencée, infestée par l'odeur de cette activité sombre en son cœur.
6. Et les femmes allant travailler là-dedans, qui sont-elles, d'où viennent-elles? Quels contrats, quel trafic?

### Note importante

7. Sur les plans, consultés à Beau-Séjour 8, tout le **2<sup>e</sup> étage** (en réalité le 5<sup>e</sup> du projet) est conçu pour **5 bureaux dont 2 avec cuisine...** je pense qu'il y a un manque de transparence sur l'**utilisation réelle** des lieux.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

(Signé) *Jenny Gay Benson*

**Pétition du personnel de l'Administration adressée au Conseil communal de la Ville de Lausanne (1116 signatures): «A travail égal, salaire égal! Non à un personnel à deux vitesses!»**

*Dépôt*

Lausanne, le 4 décembre 2006

*Texte de la pétition*

**«A travail égal, salaire égal!  
Non à un personnel à deux vitesses!»**

**Pétition du personnel de l'Administration adressée au Conseil communal de la Ville de Lausanne**

Par la présente pétition, les soussigné-e-s, membres du personnel de l'Administration communale lausannoise, demandent:

- **la suppression de la mesure d'économie consistant à diminuer de deux classes et de trois annuités la collocation des nouvelles et nouveaux employé-e-s de la Ville de Lausanne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004;**
- **la modification du Règlement du personnel de l'Administration communale (RPAC) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007 afin que les futur-e-s employé-e-s de l'Administration soient engagé-e-s selon la même collocation que leurs collègues engagé-e-s avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004;**
- **le reclassement des collègues engagé-e-s entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2006 selon le même principe.**

*Après plus de deux ans d'une « expérience » qui a assez duré, les effets de cette mesure d'économie sont parfaitement inégalitaires et contre-productifs: il n'est pas admissible que des collègues d'une même unité produisant le même travail soient payé-e-s de 150.– à 500.– de moins (voire davantage) par mois suivant dans quelle classe leur fonction est colloquée.*

*Les listes des signatures seront déposées auprès d'un notaire. Seul le nombre sera transmis au Conseil communal. Confidentialité garantie!!!*

Renvoyer d'ici le 30 novembre 2006 au plus tard par courrier à l'une ou l'autre des adresses ci-dessous:

SSP section Lausanne Av. Ruchonnet 45 bis, c.p. 1293, 1001 Lausanne	SUD-Lausanne Place Chauderon 5 1003 Lausanne
UPSI Case postale 7629 1002 Lausanne	UEACL Case postale 7643 1002 Lausanne

Lausanne, novembre 2006

### 5 bonnes raisons de signer cette pétition

1. Les inégalités de rémunération entre collègues effectuant le même travail ne reposent sur aucun motif objectif. C'est pourquoi elles violent le droit à **l'égalité de traitement** du personnel communal lequel repose sur le principe «à travail égal, salaire égal».

*De plus, après plus de deux ans d'une « expérience » qui a assez duré (3 ans à la fin de cette année), les effets nuisibles de cette mesure d'économie parfaitement inégalitaire sautent aux yeux:*

2. les collègues d'une même unité produisant le même travail **sont payé-e-s 150.– à 500.– de moins par mois** (voire davantage) suivant dans quelle classe leur fonction est colloquée.

3. Lorsqu'ils-elles sont éventuellement promu-e-s dans une fonction différente, en prenant par exemple des responsabilités, le salaire des plus «ancien-ne-s», (engagé-e-s avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004) est aussi touché: **la nouvelle fonction qu'ils-elles assument est déclassée vers le bas de la même manière.**
4. Contrairement à ce que la Municipalité prétendait lorsqu'elle a proposé cette «déclassification», les services et les répondant-e-s des ressources humaines **se heurtent de plus en plus souvent à la difficulté de trouver du personnel qualifié** même pour les emplois ne demandant pas une formation de spécialiste en tel ou tel domaine.
5. Les éléments ci-dessus engendrent la **démotivation du personnel** de l'Administration concerné, voire peut le pousser à chercher des emplois plus attrayants dans le privé, surtout dans une période où la situation de l'économie tend à s'améliorer. **Or l'Administration lausannoise a besoin de personnel qualifié et motivé, vu les exigences de performance de plus en plus élevées.**

--- Minute numéro 5169 ---  
--- du 4 décembre 2006 ---

## PROCES-VERBAL

L'an deux mille six, ce quatre décembre, dès seize heures, \_\_\_\_\_  
le notaire soussigné IOANNA COVERIS CERRA, à Lausanne pour le Canton  
de Vaud, \_\_\_\_\_

agissant à la requête du "Syndicat suisse des services publics", SSP section  
Lausanne, à Lausanne, représentée par son secrétaire Pierre-Yves Oppikofer, originaire de  
Bussnang (Turgovie), domicilié à Lausanne. \_\_\_\_\_

La raison de ce constat est une pétition du personnel de l'administration  
adressée au Conseil communal de la Ville de Lausanne intitulée "A travail égal, salaire  
égal! Non à un personnel à deux vitesses!". \_\_\_\_\_

Par cette pétition, les membres du personnel de l'administration communale  
lausannoise, demande: \_\_\_\_\_

— la suppression de la mesure d'économie consistant à diminuer de deux  
classes et de trois annuités la collocation des nouvelles et nouveaux employé-e-s de la Ville  
de Lausanne depuis le premier janvier deux mille quatre; \_\_\_\_\_

— la modification du Règlement du personnel de l'administration  
communale (RPAC) dès le premier janvier deux mille sept afin que les futur-e-s employé-  
e-s de l'administration soient engagé-e-s selon la même collocation que leurs collègues  
engagé-e-s avant le premier janvier deux mille quatre; \_\_\_\_\_

— le reclassement des collègues engagé-e-s entre le premier janvier deux  
mille quatre et le trente-et-un décembre deux mille six selon le même principe. \_\_\_\_\_

En conséquence, le notaire Ioanna Coveris Cerra a dès lors pu constater que  
mille cent seize (1'116) signatures du personnel de l'administration ont été recueillies. \_\_\_\_\_

Les frais des présentes sont à la charge du "Syndicat suisse des services  
publics", SSP section Lausanne, à Lausanne. \_\_\_\_\_

DONT PROCES-VERBAL, \_\_\_\_\_  
clos après lecture, approbation et signature, séance tenante, les an, mois et jour ci-dessus. -

La minute est signée: P.-Y Oppikofer - Ioanna Coveris Cerra. \_\_\_\_\_

PREMIERE EXPEDITION CONFORME,

L'atteste:



*[Signature]*

### Modernisation de l'alimentation en eau et en électricité des places d'amarrage des ports de petite batellerie de Vidy et d'Ouchy – Ouverture d'un compte d'attente

Communication

Lausanne, le 27 novembre 2006

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité envisage d'équiper les ports de petite batellerie de Vidy et d'Ouchy de nouvelles installations de distribution d'eau et d'électricité. En effet, réalisés entre 1965 et 1970, les deux ports ont été nantis d'un réseau de distribution d'eau et d'électricité minimaliste, dans le but principal de permettre un travail à terre sur les bateaux. Cet équipement, restreint et très vétuste, doit aujourd'hui être remplacé et amélioré.

Pour mener à bien ce projet, il y a lieu de mandater des bureaux d'ingénieurs spécialisés dans les domaines de l'électricité et du sanitaire, sur la base d'un cahier des charges établi par le Service des routes et de la mobilité, qui pilote le projet. C'est pourquoi, dans sa séance du 22 juin 2006, la Municipalité a décidé l'ouverture d'un compte d'attente de Fr. 60'000.-. Ce montant sera balancé par imputation sur le crédit d'ouvrage qui sera prochainement demandé au Conseil par voie de préavis.

Conformément à l'article 97 bis du Règlement du Conseil communal, cette décision a été soumise à l'appréciation de la Commission permanente des finances, laquelle a préavisé positivement.

En vous remerciant de prendre acte de cette communication, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:

Daniel Brélaz

Le secrétaire:

François Pasche

**Réponse municipale à la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler: «Pour une offre de baby-sitting civique à Lausanne»<sup>1</sup>**

Communication

Lausanne, le 27 novembre 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En date du 26 septembre 2000, votre Conseil a renvoyé la pétition mentionnée en titre à la Municipalité pour étude et

<sup>1</sup>BCC 2000, T. II (N° 11), pp. 127-128; BCC 2001, T. I (N° 3), pp. 243 ss.

communication (art. 65b RCCL). Après avoir examiné la nature de la demande formulée dans cette pétition, la Municipalité a estimé devoir renoncer à la création d'une structure d'accueil pour enfants dans les murs de l'Hôtel de Ville ou à proximité. Elle considère en effet que le Conseil communal siège à des heures où il est nécessaire que les enfants en bas âge puissent bénéficier de quiétude et de repos à leur domicile. Elle s'est donc tournée vers une solution de type «baby-sitting à domicile» mieux à même de répondre aux besoins des enfants. Elle a toutefois dû constater que le dispositif offert par les Autorités prévôtoises (ayant servi de modèle à l'auteur de la pétition) n'offrait pas aux parents la possibilité de choisir librement la personne chargée de garder leurs enfants. Elle l'a donc écarté et a renoncé à demander à l'Administration communale de déléguer des baby-sitters sur appel des conseillers communaux.

En définitive, la Municipalité retient la solution choisie par les Autorités d'Yverdon-les-Bains comme étant la plus propre à satisfaire les besoins de garde rencontrés par des conseillers communaux. Celle-ci consiste à allouer une indemnité horaire aux membres du Conseil communal qui remplissent les conditions énoncées dans la liste des indemnités et jetons de présence des membres de l'organe délibérant:

- *frais de garde des enfants de moins de douze ans révolus, lorsqu'il s'agit d'une famille monoparentale ou lorsque les deux parents siègent au Conseil, ou encore lorsque l'autre parent n'est pas disponible pour assurer cette garde, par heure de séance majorée d'une unité, qu'il s'agisse de séances du Conseil, de Commission ou de Bureau électoral.*

La Municipalité relève toutefois que l'introduction d'une telle indemnité n'est pas de sa compétence. En effet, en application de l'art. 29 al. 2 de la Loi sur les communes: «sur proposition du bureau (le Conseil communal) fixe (les indemnités) des membres du conseil, du président et du secrétaire du conseil et, cas échéant, de l'huissier».

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie de prendre acte du fait qu'elle n'entend mettre sur pied aucune structure destinée à garder les enfants des conseillers communaux dans l'exercice de leurs fonctions et qu'elle suggère à votre Conseil d'examiner s'il entend prévoir l'allocation d'une indemnité destinée à contribuer aux frais de garde d'enfants supportés par ses membres. Elle vous informe en outre que, conformément à l'art. 67 RCCL, elle a porté sa réponse à la connaissance de l'auteur de la pétition.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à cette communication et vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:  
Daniel Brélaz

Le secrétaire:  
François Pasche

## Réponse municipale à la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler: «Pour une connaissance du droit de pétition»<sup>2</sup>

*Communication*

Lausanne, le 27 novembre 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En sa séance du 17 février 2004, votre Conseil a renvoyé la pétition mentionnée ci-dessus à la Municipalité, pour étude et communication (art. 65b RCCL).

Le site internet [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch) offre un aperçu complet et facilement accessible des droits politiques (menu «ville officielle» puis sélections successives «votations et élections» et «présentation des droits politiques»). Ces pages peuvent être imprimées, répondant ainsi à la demande de l'auteur de la pétition de disposer d'un document renseignant sur le droit de pétition.

La Municipalité n'estime pas judicieux de réaliser une documentation plus détaillée. Le droit de pétition (reconnu par la Constitution fédérale et la Constitution vaudoise) ne constitue qu'une partie de la très complexe construction juridique et politique qui caractérise notre Etat de droit. Elle voit mal au nom de quoi ce droit serait privilégié au détriment d'autres, tout aussi – sinon plus – importants. Les possibilités de se documenter sont en outre extrêmement nombreuses. En comparaison avec la situation qui prévalait à l'époque où les textes juridiques n'étaient accessibles que sous une forme imprimée et payante, les progrès de l'informatique et le développement de l'Internet mettent désormais cette information à portée d'un très grand nombre de personnes.

La Municipalité relève en outre que le droit de pétition s'exerce sans formalisme. De nombreuses personnes en font usage, démontrant ainsi que la demande de M. Gossweiler ne répond pas à une réelle nécessité. Au surplus, la pétition ne constitue pas l'unique manière d'adresser une demande aux Autorités communales. Le volumineux courrier (postal ou électronique) et les nombreux appels téléphoniques parvenant aux membres de la Municipalité ou à l'Administration communale témoignent de la densité des contacts entre la population et les Autorités communales.

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité considère qu'il a été donnée suite, dans une mesure appropriée, à la pétition. Elle vous informe qu'elle a renseigné M. Gossweiler en application de l'art. 67 RCCL.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à cette communication et vous prie de recevoir,

<sup>2</sup>BCC 2003-2004, T. II (N° 20), pp. 895 ss.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de sa considération distinguée.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz  
Le secrétaire: François Pasche

**Réponse municipale à deux pétitions de M. Carl Kyril Gossweiler: «Respect des articles 66 et 67 RCCL» et «Pour l'information et la participation des pétitionnaires»<sup>3</sup>**

*Communication*

Lausanne, le 27 novembre 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La première de ces pétitions a été renvoyée à la Municipalité le 18 mars 2003 et la seconde le 17 février 2004, toutes deux pour étude et communication. Elles abordent la question du traitement accordé par l'exécutif à ce type d'interventions.

La Municipalité admet que les exigences contenues dans les articles 66 et 67 RCCL n'ont pas toujours été scrupuleusement respectées. L'information sur les pétitions en suspens s'est généralement limitée à la liste publiée dans le rapport de gestion et les auteurs des pétitions n'ont pas été systématiquement informés de la suite donnée à leurs demandes.

La situation est en passe d'être corrigée. Un rapport sur les pétitions en suspens devrait pouvoir être adressé au Conseil communal avant la fin de l'année et l'attention des directions et services a été attirée sur la nécessité de prévoir une information aux auteurs des pétitions.

La seconde pétition renvoie essentiellement à l'art. 67 RCCL puisque l'auteur y demande que les pétitionnaires reçoivent copie des déterminations des Autorités à qui le Conseil communal a transmis leur pétition (avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1998). Son renvoi à la Municipalité paraît toutefois la conséquence d'une interprétation extensive de l'article en cause. Dans le cas particulier, il s'agit de renseigner les pétitionnaires au sujet d'interventions qui n'ont été ni classées (art. 65d RCCL) ni renvoyées à la Municipalité (art. 65a et art. 65b RCCL) mais adressées à d'autres instances en application de l'art. 65c RCCL (Autorités cantonales par exemple). En bonne logique, renseigner les pétitionnaires semblerait de la compétence de l'organe qui prend la décision (le Conseil communal en l'occurrence). La Municipalité n'étant pas intervenue dans le débat pour formuler ce point de vue, il s'agit de donner suite à la demande de M. Gossweiler en lui signalant que

les autorités lausannoises n'ont pas connaissance des déterminations des instances auxquelles elles renvoient des pétitions et en précisant au surplus que, contrôle effectué, aucune des pétitions dont il est l'auteur n'a été transmise à une autre instance. A cet égard, il convient toutefois de relever que le *Bulletin du Conseil communal* n'est pas toujours clair puisqu'il fait souvent état du classement de certaines pétitions en application de l'art. 65c RCCL alors qu'il aurait fallu se référer à l'art. 65d.

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité considère qu'elle a répondu aux pétitions qui lui avaient été adressées. Elle vous signale qu'elle en a informé M. Gossweiler en application de l'art. 67 RCCL.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à cette communication et vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de sa considération distinguée.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz  
Le secrétaire: François Pasche

**Motion de M. Alain Hubler et M<sup>me</sup> Evelyne Knecht: «De solides amarres pour les Docks!»**

*Dépôt*

Lausanne, le 21 novembre 2006

(Signé) *Alain Hubler et Evelyne Knecht*

**Postulat de M. Grégoire Junod: «Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma»**

*Dépôt*

Lausanne, le 5 décembre 2006

(Signé) *Grégoire Junod*

**Motion de tous les représentants des groupes du Conseil communal demandant une analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales lausannoises**

*Dépôt*

Lausanne, le 5 décembre 2006

(Signé) *Jean-Michel Dolivo, Fabrice Ghelfi, Albert Graf, Gilles Meystre, Adèle Thorens*

<sup>3</sup>BCC 2002, T. I (N° 2), p. 35; BCC 2003, T. I (N° 4), pp. 300 ss; BCC 2003-2004, T. II (N° 20), pp. 895 ss.

**Motion de M<sup>me</sup> Anna Zürcher et M. Marc Dunant :**  
**«Pour un vrai tri des déchets sur l'espace public!»**

*Dépôt*

Lausanne, le 20 novembre 2006

(Signé) *Anna Zürcher, Marc Dunant*

**Postulat de M. Julian Thomas Hottinger :**  
**«Pour plus de transparence lors de l'abattage  
des arbres sur la commune de Lausanne»**

*Dépôt*

Lausanne, le 4 décembre 2006

(Signé) *Julian Thomas Hottinger*

**Projet de règlement de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp  
et consorts pour l'introduction du vote à bulletin  
secret**

*Dépôt*

Lausanne, le 7 décembre 2006

(Signé) *Françoise Longchamp*

**Interpellation urgente de M. Gilles Meystre  
et consorts : «La Riponne, une exception qui  
confirme la règle?»**

*Dépôt*

Lausanne, le 5 décembre 2006

(Signé) *Gilles Meystre et 5 cosignataires*

**Election complémentaire d'un membre à la  
Commission permanente de gestion en remplacement  
de M. Marc-Olivier Buffat (LE), démissionnaire**

**Le président :** – Nous devons procéder à deux élections complémentaires ce soir. Tout d'abord celle d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M. Marc-Olivier Buffat. J'attends vos propositions.

**M. Tristan Gratier (LE) :** – Il est né le 26 janvier 1968 à Lausanne. Originaire d'Eyrus-sur-Moudon, il a vécu pendant quinze ans à Renens. Depuis lors, il habite à Lau-

sanne. Il est titulaire d'un diplôme de gestion, il a travaillé à la Banque vaudoise de crédit. Par conséquent, il connaît les chiffres négatifs. Il a travaillé ensuite à la Banque cantonale vaudoise. Par conséquent, il connaît les chiffres positifs. Maintenant, il travaille à l'Etat de Vaud, au Département des finances, il connaît donc l'équilibre. (*Rires.*) Il est entré en législature en 2002, il a siégé pendant deux ans à la Commission permanente des naturalisations, il a siégé au Bureau du Conseil de 2005 à 2006, d'où sa très bonne connaissance du fonctionnement de nos institutions. J'ajouterai : vous avez aimé le père, vous adorerez le fils. Mesdames, Messieurs, vous l'aurez compris, je vous ai présenté la candidature d'Olivier Martin.

**Le président :** – Y a-t-il d'autres candidatures, tout aussi laudatives? Cela ne semble pas être le cas. Etes-vous d'accord avec le principe d'un vote à main levée puisqu'il n'y a qu'un seul candidat? M. Pittet a levé la main. C'est par avance! Alors celles et ceux qui, à l'instar de M. Pittet, se déclarent d'accord avec la personne proposée? Qui ne sont pas d'accord? Personne. Qui s'abstiennent? Personne. C'est donc à l'unanimité que vous avez élu M. Martin fils.

**Election complémentaire d'un membre à la  
Commission permanente des finances en remplacement  
de M. Marc Dunant (Soc.), démissionnaire**

**Le président :** – Deuxième election complémentaire, en remplacement de M. Marc Dunant à la Commission permanente des finances. J'attends vos propositions.

**M. Marc Dunant (Soc.) :** – J'ai le privilège de vous présenter, au nom du groupe socialiste, une candidature féminine à la Commission des finances. Il s'agit de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger. Elle a suivi une formation en art dramatique, elle est toujours intéressée au milieu du théâtre, puisqu'elle fait partie de la Commission théâtre de la Ville de Lausanne et du Conseil de fondation du Théâtre de Vidy. Elle a par la suite fait un diplôme de commerce et, après divers emplois, elle a créé et dirige sa propre librairie, la Librairie Sous les toits à Lausanne. M<sup>me</sup> Wermelinger est aussi active à divers niveaux du Parti socialiste. Nous la recommandons chaleureusement à vos suffrages.

**Le président :** – Y a-t-il d'autres candidatures? Ce n'est pas le cas. Je suis désolé, mais si M<sup>me</sup> Wermelinger est là, pourrait-elle se lever? Voilà! Comme ça tout le monde vous connaît, Madame. Il n'y a pas d'autre candidature, êtes-vous d'accord de procéder par analogie avec l'autre election? Cela semble être le cas. Celles et ceux qui se déclarent d'accord avec l'élection de M<sup>me</sup> Wermelinger? Ceux qui sont contre? Personne. Qui s'abstiennent? Avec une abstention, M<sup>me</sup> Wermelinger est élue en remplacement de M. Marc Dunant.

## Questions orales

### Question

**M. Gilles Meystre (LE):** – Ma question a trait à la campagne actuelle de Citycable, visible sur nos murs. Rassurez-vous, elle n'abordera pas la problématique du choix de la langue, de Shakespeare ou de Voltaire, elle porte davantage sur le message transmis. Qu'on aime ou non ces affiches, une grande interrogation nous saisit: quel est le message? A part le nom Citycable, pas grand-chose ne nous est proposé. Pourtant, pour les mois de décembre et de janvier, les SI nous font une offre assez exceptionnelle: six mois d'Internet pour seulement Fr. 100.–, frais d'installation et modem offerts. Je pose donc la question à celui qui pourra y répondre: quel est le message et pourquoi ne met-on pas en avant cette offre exceptionnelle?

### Réponse de la Municipalité

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels:** – Je remercie vivement M. Meystre de participer à la campagne publicitaire, puisqu'il me permet de passer à l'explicitation du message. C'est une magnifique coordination autour d'une publicité qu'on pourrait qualifier de «teasing», si on parlait autre chose que le français dans cet hémicycle – qui n'est pas un cycle, en effet!

Cela dit, pour être tout à fait sérieux: cette campagne a évidemment été planifiée assez longtemps à l'avance. Elle était générique et voulait mettre en évidence l'existence de Citycable. Elle rencontre un assez grand succès, peut-être à cause des aspects qui ont prêté à polémique, celui de la langue entre autres. Le succès est là puisque nous avons désormais presque atteint la barre des 10'000 abonnés à Citycable, nous allons bientôt pouvoir fêter son franchissement. La campagne toute récente est liée à l'actualité. Les offres nouvelles du Service multimédia, en particulier celles liées à la téléphonie fixe, vont donner lieu à une campagne de publicité ultérieure. En effet, nous n'avons pas encore fixé la date précise à laquelle cette prestation sera disponible pour notre clientèle. Je reconnais que le graphisme de la campagne Citycable, la langue utilisée, ont pu créer quelques difficultés. Je reconnais aussi avoir une position à ce propos. Mais si on fait de la publicité, c'est-à-dire si on souhaite qu'il soit question publiquement de la chose dont on parle et qu'on essaie de promouvoir, manifestement, c'est réussi.

### Question

**M. Roger Cosandey (Soc.):** – Ma question s'adressera vraisemblablement à Monsieur le syndic. Récemment, j'ai reçu non des plaintes, mais des remarques, émanant de certaines personnes un peu surprises de l'accueil reçu dans différents services de notre Commune. Ces services accueillent régulièrement un public confronté à des problèmes difficiles à résoudre. Il est donc particulièrement important qu'il reçoive un accueil aimable et qui met en

confiance. Dans un cas, une personne, d'origine étrangère, a été surprise de se voir tutoyer, ce qui paraît assez grave. Dans l'autre cas, plusieurs personnes se sont plaintes d'une attitude assez agressive de la part des employés à la réception. Ma question: le personnel chargé de recevoir le public reçoit-il une formation particulière et des recommandations pour mettre les usagers à l'aise lors de leurs démarches auprès de l'Administration communale?

### Réponse de la Municipalité

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Lorsque des cas de ce genre se produisent, ils doivent nous être signalés. De manière précise, évidemment! M. Cosandey a posé sa question de telle manière qu'il est impossible de savoir où ça se passe. Il n'y a pas de formation approfondie pour le personnel, mais une formation élémentaire, et la politesse en fait partie. De tels cas ne devraient donc pas se produire. Je demande à M. Cosandey ou à d'autres, s'ils connaissent des cas précis, de nous les signaler, en indiquant l'endroit et l'heure.

### Question

**M. Alain Hubler (AGT):** – Ma question s'adresse à M. Français – qui vient d'arriver, ça tombe bien –, mais peut-être aussi à toute la Municipalité. Le 30 novembre dernier, Lausanne s'est jointe pour la première fois à l'opération «Villes pour la vie. Villes contre la peine de mort». Un journal gratuit a répercuté que Lausanne avait renoncé à illuminer un bâtiment symbolique, en l'occurrence l'Hôtel de Ville, pour marquer cet événement. La réponse de M. le municipal dans le journal a été – je cite: «*Nous sommes moins démonstratifs, car nous ne voulons pas utiliser les édifices publics pour faire passer des messages politiques.*» Or, des villes comme Paris, Vienne, Atlanta, Rome, ont abusé des édifices publics. D'où ma première question: comment doit-on interpréter les déclarations de M. Français? Deuxièmement: à quoi sert d'adhérer à une campagne si on ne le montre pas?

### Réponse de la Municipalité

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – M. Français a dû répondre ce jour-là en mon absence. Dans ces cas, vous le savez, les journalistes cherchent plusieurs relais possibles. La Municipalité a reçu une douzaine de demandes de prestations de la part des organisateurs. Elle en a accepté l'essentiel, sauf deux ou trois, parce que c'est un peu dans nos traditions, en effet. D'autre part, ces monuments étaient déjà illuminés. Nous ne pouvions pas les éteindre pendant une semaine puis les rallumer le dernier jour! Pour diverses raisons de ce genre – sans faire une analyse approfondie ou vicieuse du dossier – la Municipalité a considéré que cette prestation, parmi la douzaine demandée, n'avait pas à être fournie. Comme tous les autres l'ont fait, nous aurions peut-être dû émettre une autre appréciation. Mais lorsqu'une décision municipale est prise, on n'en change pas le jour de l'événement, sur la base du coup de téléphone d'un journaliste.

**Le président** : – Le moment des questions semble arriver à son terme. Programme idéal de la soirée : pendant la première partie, nous commencerons par le point 5, à propos du théâtre des Roseaux. Nous continuerons par le point 16, le parking-relais de Vennes. Si nous terminons avant la pause, une fois que nous nous serons restaurés physiquement et mentalement, nous pourrions aborder le budget vers 20 h 30. Quant à savoir ce que nous ferons après le budget, mystère... Allons-y par étapes. Y compris pour l'heure à laquelle nous lèverons la séance.

Nous commençons par le point 5, reprise de la discussion sur la réhabilitation du théâtre des Roseaux. J'appelle M. Marc Dunant.

**Réhabilitation du Théâtre des Roseaux d'Expo 02 pour une nouvelle salle de concert. Parcelle N° 891, sise à Sévelin 36. Crédit complémentaire au préavis N° 2003/33**

*Suite et fin de la discussion sur le préavis N° 2006/29 et sur le rapport le concernant<sup>4</sup>*

**Le président** : – Monsieur le rapporteur n'ayant aucun élément nouveau depuis la dernière séance, nous reprenons la discussion là où nous l'avons laissée.

**M. Jean-Pierre Bébox (LE)** : – Vous avez tous lu la presse. Mon intervention a été rédigée avant, mais elle vous apportera un certain nombre d'éléments que j'estime importants.

Tout d'abord, quelques repères chronologiques. En avril 1999, fermeture de la Dolce Vita. Ensuite constitution d'un Comité de projets. En janvier 2003, achat du Théâtre des Roseaux, c'est-à-dire trois ans et demi après la fermeture de la Dolce Vita. En avril 2003, un nouveau concours est lancé pour l'animation de la salle. En même temps, un devis estimatif est établi par le Service immobilier. Il se monte à Fr. 3'201'000.-. A cette époque, il n'y a toujours pas de directeur désigné. En juillet 2003, enquête publique sur la base d'un simple avant-projet. Publication du Préavis 2003/33<sup>5</sup>. En octobre 2003, le préavis est adopté par le Conseil communal, le crédit est de Fr. 2'660'000.-. En février 2004, le permis de construire est accordé, mais une enquête complémentaire est exigée. En juillet 2004, de nouveaux plans sont établis par l'architecte Goetz, mandaté, sauf erreur de ma part, par la Fondation des musiques actuelles. S'ensuit une révision complète du projet. En février 2005, le projet obtient le permis de construire complémentaire – donc une année de perdue. En avril 2005, ouverture du chantier. Les plans d'exécution et le chantier sont établis et surveillés par le Service immobilier. En décembre 2005, inauguration des Docks. Le reste, vous connaissez.

<sup>4</sup>BCC 2006-2007, T. I (N° 7/I), pp. 528 ss.

<sup>5</sup>BCC 2003-2004, T. II (N° 14), pp. 353 ss.

Le chapitre 2 du Préavis 2006/29 l'exprime tout à fait clairement: la préparation du préavis de juillet 2003 a été bâclée par la Municipalité, trop pressée, et le coût annoncé de Fr. 2'660'000.- est un prix politique ne correspondant à rien de sérieux. Le devis de base, élaboré en avril 2003 par le Service immobilier, était de Fr. 3'201'000.-, y compris un «Divers et imprévus» de 10%. C'est la règle, en particulier si on base un préavis et un devis sur un avant-projet. Ces 10% représentent Fr. 293'588.-. Dans le devis du préavis 2003/33, le poste 60, «Divers et imprévus», est de Fr. 21'000.-, ce qui correspond à 0,8%.

Ce premier préavis a été préparé sur la base d'un avant-projet prévoyant une salle simple, livrée brute. A l'exploitant de prendre en charge les aménagements intérieurs. Je vous donne quelques exemples: installation électrique et lustrerie à partir du tableau général, à charge de la Fondation des musiques actuelles; production et distribution d'eau chaude sanitaire; aménagement des bars; équipement de scène, quai de déchargement; locaux administratifs. Cette liste n'est pas exhaustive. Autre exemple: le coefficient de transmission thermique satisfaisant aux critères Minergie annoncé dans le préavis n'a pas pu être obtenu, car la ventilation a dû être redimensionnée pour 1000 spectateurs, tous fumeurs. Résultat: pas de subside. Selon les décomptes détaillés du Service immobilier, les retards pris entre juillet 2003 (préavis) et la fin des travaux en décembre 2005, soit deux ans et demi, ont entraîné des hausses légales pour Fr. 21'000.-.

En outre, l'évolution du projet a entraîné un coût pour les modifications. Je vous les énumère, c'est un peu long, mais ça vaut la peine quand même: quai, sortie de secours supplémentaire, contreventement, barrières, plancher, fenêtres, isolation acoustique renforcée, installations électriques, renforcement de ventilation, structures des cloisons, galeries VIP, peinture intérieure, taxes Ville pour électricité à 600 ampères, etc., guichet, sas, séparation foyer/salle: Fr. 651'500.-. Les imprévus – je ne sais pas pourquoi ils n'étaient pas prévus, mais enfin... – qui m'ont été signalés par le Service immobilier: échafaudages, barrières de sécurité, vol de 800 mètres d'isolation entreposés à Malley, éclairage public, cérémonie, bouquet, etc.: Fr. 67'000.-. En général, les bouquets, on les prévoit! Les retards: planning, chemin d'accès, structure, protection, peinture provisoire pour l'inauguration, surveillance, démontage: Fr. 96'000.-. Les exigences de sécurité: escalier de secours sud, galerie, doublage du sas d'entrée, augmentation du débit d'air ventilation, etc.: Fr. 128'000.-. Heureusement, quelques économies ont pu être réalisées par rapport au devis et aux soumissions. Elles se montent à Fr. 151'000.-.

Rappelons encore que la FMA, exploitant des Docks, ne paie pas de loyer. Elle reçoit une subvention annuelle de Fr. 100'000.-, ce qui se révélera certainement insuffisant pour couvrir les frais et les salaires. Mon collègue Yves-André Cavin y reviendra. Selon la lettre ouverte signée Meichtry, parue dans *24 heures* le 18 novembre dernier, la

masse salariale des Docks serait de Fr. 500'000.–. Les sommes engagées à ce jour par la Ville de Lausanne, sans les frais de concours, sont considérables. En voici le détail, sous réserve d'éléments inconnus, qui sortiront je l'espère de l'audit.

Janvier 2003: achat et transport du Théâtre des Roseaux: Fr. 300'000.– environ. Mars 2003: participation au capital de la FMA: Fr. 20'000.–. Fonds d'équipement touristique: Fr. 100'000.–. Subvention culturelle 2003 à 2005: Fr. 165'000.–. Travaux et frais remboursés à la FMA par la Ville selon décompte FMA: Fr. 106'567.–. De 2003 à 2006: prestations du Service immobilier, soit honoraires d'architectes, estimés à 10% du coût des travaux, ce qui est bas: Fr. 360'000.– environ. Préavis 2003/33: Fr. 2'660'000.–. Préavis 2006/29: Fr. 930'000.–, y compris la participation du Fonds pour le développement durable: Fr. 150'000.–. Total, intérêts évidemment non inclus: Fr. 4'641'567.–. Selon des rumeurs non vérifiées, des factures de consommation d'eau, de gaz et d'électricité ne seraient pas payées par l'exploitant. Les honoraires du mandataire de l'exploitant, Reymondin, resteraient à régler.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vous invite à refuser les conclusions de ce préavis.

**M. Yves-André Cavin (LE):** – Contrairement à ce qui a été dit lors de la précédente séance de notre Conseil, la réalisation des Docks et son exploitation sont intimement liées.

Pour expliquer cette affirmation, il est nécessaire de planter le décor. En effet, la Municipalité, par l'intermédiaire du directeur, à l'époque, de la Culture, des Sports et du Patrimoine, a acquis les pièces de l'ancien théâtre des Roseaux, qui devait disparaître du site de l'Expo 02 à Neuchâtel dans les deux semaines suivantes. Sans même en informer notre Conseil, un montant de Fr. 300'000.– a été avancé par la Municipalité, en hâte, alors même que cela sortait de sa compétence.

D'autre part, ne cherchez pas un coût de transport, ce dernier ayant été effectué par l'armée. J'ai même eu l'occasion – je l'ai cité lorsque j'avais déposé mon interpellation urgente<sup>6</sup> – de questionner les chauffeurs de ce convoi particulier lors d'une pause au restoroute de Bavois.

Il est vrai que Lausanne cherchait un nouveau site pour les musiques actuelles. Je le comprends parfaitement et je peux tout à fait l'admettre, compte tenu d'un besoin manifeste de remplacer d'autres sites, comme celui de la Dolce Vita.

C'est après ce premier épisode que cela n'a plus fonctionné. On a monté un projet, dans la hâte, en faisant fi de toute information, jusqu'à l'arrivée d'un préavis pour la réalisation des Docks, baptisés entre-temps Théâtre des Roseaux.

Le Conseil de fondation des Docks a alors commencé sa tournée de sensibilisation et de prospection pour vendre son projet. Nos groupes – alors radicaux et libéraux seuls – ont reçu le président de la Fondation accompagné du futur directeur. Au cours de cette discussion, plusieurs éléments sont apparus, qui peuvent être considérés aujourd'hui comme la source de tous les maux. En effet, malgré la demande de plusieurs conseillers communaux, aujourd'hui membres de LausannEnsemble, la possibilité n'a jamais été explorée de trouver une salle pouvant convenir à plusieurs activités culturelles, en partageant le temps ou la programmation, tout en réduisant les coûts. C'est bien connu, chaque réalisateur veut sa salle, car elle a des spécificités que les autres n'ont pas!

Pour la nouvelle salle, il m'a été aisé de démontrer, compte tenu de tous les documents qui nous avaient été remis lors de ces séances, que le plan financier (*business plan*) qui nous était proposé ne tenait pas la route, tant au niveau du financement de l'objet avec des fonds publics et privés que de la future exploitation. En effet, une seule variante avait été prévue, très optimiste de surcroît, sans alternative. Elle ne tenait pas compte de facteurs aussi lourds que les amortissements des installations à charge des exploitants (qui avaient été minimisées), ni même des intérêts. Il m'était facile d'exploiter ce renseignement et de me rendre compte que la subvention fixée à Fr. 100'000.– ne suffisait pas ou sans doute pas. Plusieurs collègues ont approfondi la discussion et se sont vu répondre, non sans une certaine ironie, que le financement de tout le projet était quasi garanti et ne posait pratiquement aucun problème. C'était presque nous prendre pour des idiots! A ce moment-là, les dirigeants n'avaient qu'une idée en tête, faire accepter leur projet. Mais ils laissaient aisément entrevoir le sentiment que nous étions en train de nous faire rouler dans je ne sais quelle farine.

Mesdames, Messieurs, causons toujours, nous vous attendons au virage! Avec quelques variantes recalculées, il est vrai un peu rapidement sur un coin de table, la plus pessimiste d'entre elles démontrait clairement que la subvention n'était plus à hauteur de Fr. 100'000.– mais s'élevait déjà à quelque Fr. 250'000.–. En avançant un déficit plus élevé, on nous a répondu que cela n'était pas possible! Je vous laisse imaginer la suite du projet si on avait d'emblée évoqué un coût à cette hauteur pour une subvention.

Conclusion, dans ce projet, tout a été volontairement sous-estimé, tant au niveau de la Ville – qui s'est même payé le luxe de mettre à l'enquête par deux fois – qu'au niveau des futurs exploitants, notamment pour des appréciations un peu plus réalistes de la clientèle, qui ont été simplement ignorées. Nous en mesurons les effets aujourd'hui et nous aurions souhaité l'apprendre d'une autre manière que par la presse quotidienne. Les dirigeants sont peut-être de bons organisateurs de programmes, mais sans doute de mauvais vendeurs et pas du tout des gestionnaires. Mais il fallait à tout prix réaliser le projet, sans autre préoccupation. On n'a pas hésité, alors, à induire en erreur les membres du

<sup>6</sup>BCC 2005-2006, T. II (N° 15/I), p. 629; *idem*, T. II (N° 15/II), pp. 730 ss.

Conseil communal. Tout s'est rapidement déroulé, il fallait un premier accord, la suite était déjà jouée. Cette façon de faire n'est tout simplement pas acceptable.

Ce manque de transparence, de la part de plusieurs acteurs dans ce projet, laisse malheureusement le goût amer d'un incroyable gâchis lorsqu'on voit le résultat, sans compter les difficultés relationnelles et financières de la société exploitante aujourd'hui. Aujourd'hui, certes, un espace destiné à la promotion des musiques actuelles est une nécessité pour notre population. Il fallait attribuer un lieu à des dirigeants conscients de leurs responsabilités. Cette extension de l'offre culturelle n'avait pas à se faire dans n'importe quelles conditions, mais avec des responsables dotés d'une motivation autre que celle de vivre leur fantasme sur le dos des citoyens contribuables.

Dans ce dossier, LausannEnsemble considère que la confiance est rompue, mais demeure consciente que la rallonge demandée sur les investissements est impérative pour honorer des artisans qui ont effectué leurs travaux et doivent être dûment payés. Cependant, considérant la maladresse avec laquelle tout ce dossier a été géré, et pour marquer de manière tangible son mécontentement, la majorité du groupe refusera le préavis tel que présenté. Tout ce que l'on peut lire dans la presse aujourd'hui avait été prévu, au démarrage du projet. Une fois de plus, nous n'avons pas été écoutés et même pas entendus. Nous pouvons d'ores et déjà dire également que l'augmentation de la subvention évoquée dans la presse d'hier, sera largement discutée, en temps utiles, et peut-être assortie de conditions précises.

En conséquence, au vu de l'évolution générale de ce dossier, nous ne souhaitons pas remettre en cause, en l'état, l'existence du Théâtre des Docks, qui a le privilège d'exister. Mais nous souhaitons que la Municipalité retire son préavis, dans l'attente des éléments nouveaux qui sortiront de l'audit. De surcroît, nous embouillons la même trompette que les initiants dudit audit – motion déposée en début de séance – en précisant que ce dernier devra être scindé en deux parties distinctes. L'une portant sur le projet et la réalisation, ainsi que son financement, et l'autre portant sur l'exploitation par la Fondation. Nous avons un droit de regard, puisque nous subventionnons. Nous demandons expressément que ce travail d'audit soit terminé dans un délai de trois mois, à savoir pour fin mars 2007, et qu'il ne soit pas effectué de manière interne par l'Administration. Au contraire, pour que cette tâche déploie tous ces effets, il est hautement souhaitable qu'elle soit objective et pragmatique, donc attribuée à l'extérieur, exécutée par un expert neutre, c'est-à-dire situé hors du sérail de la culture ou du théâtre.

**M<sup>me</sup> Adèle Thorens (Les Verts):** – Je ne comprends pas bien ce que nous sommes en train de faire ici. Nous avons déjà eu un fort long débat la séance précédente. Les arguments qui nous ont été assez longuement exposés maintenant nous ont déjà été donnés la dernière fois, toutes ces

questions historiques sont connues de tous. Si le débat reprend comme ça, chacun devra-t-il répéter ce qu'il a déjà dit? Je ne vois pas très bien ce que ça apporte. Pour le moment nous n'avons pas de nouvelles données.

Mais puisqu'il faut répéter ce qu'on a déjà dit, je le répète: j'aimerais qu'on cesse de mélanger gestion et construction. Nous votons aujourd'hui – j'espère que nous y arriverons! – sur la construction. Sur cette question, si le procédé est condamnable, les Verts estiment que la somme totale qu'on nous demande pour cette très belle salle n'a rien de scandaleux. Elle est tout à fait raisonnable quand on la compare aux frais de construction d'autres salles en Suisse romande.

J'aimerais dès lors qu'on avance et qu'on ne reprenne pas intégralement le débat que nous avons mené la dernière fois.

**M. Alain Hubler (AGT):** – En effet, Madame Thorens, il serait bon de ne pas prolonger le débat. Mais peut-être, quand même, de le résumer brièvement.

Point 1: merci à LausannEnsemble de soutenir la motion A Gauche Toute!, qui demande un audit sur le fonctionnement des Docks. Point 2: M. Bébox nous a expliqué avec force détails que ça a coûté très cher. Mais il se trompe. Ça n'a pas coûté très cher, ça a coûté – ou ça coûtera – plus cher que ce qui était dans le préavis initial. Mais, comme l'a démontré la dernière fois M<sup>me</sup> Thorens, ça coûte beaucoup moins cher que d'autres structures, ailleurs, comme Frison ou l'Usine.

Par ailleurs, je ne vois pas trop le sens de proposer de refuser un crédit supplémentaire dépensé. Sinon, éventuellement, pour jouer les vierges effarouchées et crier à la maladresse, à la tromperie, qui sont des mots exagérés à mon avis. En résumé, cet argent est dépensé. Avec les Docks, on s'en sort à un prix tout à fait raisonnable. Les Docks existent, les Docks doivent vivre et maintenant il faut penser à leur avenir et mettre en place des conditions qui leur soient profitables.

Dernière chose: même si on ne parle pas des subventions aujourd'hui, je trouve assez piquant qu'on dise que la subvention va augmenter et qu'elle n'est pas suffisante, alors qu'au dernier budget M. Meystre, de LausannEnsemble, avait proposé de la supprimer, purement et simplement. Je crois qu'autour des Docks se jouent des jeux politiques pas très sains, et je vous demande de voter ce préavis.

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine:** – Je vais tenter, en prenant la parole maintenant, de raccourcir un peu ce débat, puisque nous avons une soirée déjà lourdement chargée. Je ne sais pas si j'y arriverai. Mais si les interventions faites ou celles qui s'annonceraient sont sincères – et non uniquement des prétextes à des attaques politiques ou autres, dont j'ai déjà largement pris acte la dernière fois et au

cours de ces dernières semaines – j’espère que certains se laisseront convaincre par mon intervention et estimeront qu’il est peut-être superflu de revenir sur des choses déjà entendues.

Lors de la dernière séance, il y a quinze jours, j’ai tenté d’être le plus honnête possible par rapport à ce projet, à son histoire, à la situation actuelle, par rapport aussi à la situation future. Bien que chacun ait dit lors des débats que ça concernait uniquement les travaux de construction, chacun a surtout parlé du fonctionnement. Apparemment, certains reviennent sur l’option qu’ils avaient prise et affirment aujourd’hui qu’on ne peut pas parler des travaux sans parler du fonctionnement. La transparence que j’ai essayé d’amener la dernière fois n’a pas été convaincante pour la plupart d’entre vous puisque, dans les interventions entendues jusqu’à maintenant, le débat reprend. Il y a peu d’éléments nouveaux par rapport à notre dernière séance.

M. Béboux a fait une chronologie de la situation et un descriptif de tous les travaux. Je voudrais amener quelques précisions, reprendre les chiffres que j’ai donnés il y a quinze jours, et que j’avais fournis en commission. Ce n’est pas un projet à Fr. 3’201’000.–, Monsieur Béboux. Comme vous l’avez dit, le premier projet se montait à Fr. 3’440’000.–, puisque les Fr. 3’201’000.– de l’avant-projet comprenaient déjà une série d’économies recherchées par les services à la demande de la Direction. On était donc parti de plus haut.

Je reviens sur ce qu’a dit Monsieur Cavin: je ne crois pas que travaux effectués et fonctionnement sont liés. Nous avons, c’est vrai, largement parlé du fonctionnement, de l’exploitation, nous en parlerons probablement encore ce soir. Je n’ai pas du tout l’intention – je m’adresse à ceux qui sont intervenus – d’éviter la discussion sur le fonctionnement, mais je le répète, ce n’est pas lié aux travaux.

Je vous l’ai dit la dernière fois, et je vous le répète, mon seul objectif – un certain nombre d’entre vous ont dit que c’était aussi le leur – est de sauver cette salle. Qui existe, dont le coût n’est pas démesuré, ni pour le fonctionnement ni pour le crédit d’investissement. Comparé à tous les autres domaines de la culture à Lausanne, peu de choses existent dans le cadre des musiques actuelles. Ce public peut légitimement attendre un soutien à ces musiques de la part de la Ville, de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine et de son Service de la culture, du Conseil communal également. Ce public mérite cette salle et notre seul objectif est de la maintenir.

Un certain nombre d’entre vous ont aussi dit la dernière fois qu’ils avaient pour seul objectif de maintenir cette salle vivante. Je suis désolée de le dire à ceux qui vont refuser ce crédit: je ne crois pas que ce soit un signe positif pour la vie de cette salle. En effet, l’un ou l’autre d’entre vous l’a dit, ces travaux sont achevés. Donc ça ne va pas changer grand-chose pour les travaux mêmes. Mais vous pouvez imaginer le signe que cela donne à tous les four-

nisseurs qui travaillent actuellement pour cette salle, à tous les créanciers, dans quelque domaine que ce soit, pour l’avenir, pour les factures de fournitures qui arrivent à échéance aujourd’hui, de dire que même les travaux faits par la Ville ne sont pas payés. C’est un très mauvais signe. Il pourrait même faire tomber le couperet définitivement sur la salle. Que vont faire les gens qui ont accepté aujourd’hui des plans de paiement pour les factures en cours? Ils vont avoir peur. Aujourd’hui, leur seule marque de confiance, c’est qu’il y a la Ville derrière, dont ils se disent que de toute façon elle ne les laissera pas tomber. Mais si le Conseil refuse même des travaux faits par la Ville, tous ces créanciers ne pourront plus avoir aucune confiance. C’est la mort annoncée de la salle.

De même, ce serait une grave erreur – je le dis déjà maintenant puisque certains d’entre vous interviendront peut-être tout à l’heure – de refuser la subvention de Fr. 100’000.–. Ça mettrait en danger la salle. En revanche, depuis la dernière fois, les choses n’ont pas changé! Je vous ai dit la vérité. Je vous ai dit que cette subvention était probablement insuffisante. Elle me le paraissait en tout cas, mais je ne pourrai pas vous dire de combien, tant que l’audit n’a pas eu lieu. Je vous ai dit que je viendrais probablement vous demander d’ici quelque temps de combler le trou actuel par une subvention complémentaire à celle de 2006, parce qu’il y a aujourd’hui des factures en cours, ou impayées, ou pour lesquelles il y avait des plans de paiement que nous ne pourrions pas respecter. Les salaires aussi vont devoir être payés à la fin de cette année. Pour tout ça, nous avons besoin de la subvention. Simplement, je ne peux pas vous dire combien, puisque c’est l’audit, que vous avez demandé, qui répondra à ces questions.

A propos de l’audit, je crois que je vais rassurer M. Cavin. Il a posé un certain nombre de questions, qui seraient pour lui des conditions *sine qua non* avant d’exprimer un vote positif par rapport aux Docks. Monsieur Cavin, vous avez posé comme condition que l’audit soit réalisé par une entreprise qui ne soit liée ni au théâtre, ni à la musique, qui soit extérieure à ce milieu. Monsieur Cavin, c’est BDO Visura qui va réaliser cet audit. Je l’ai déjà chargée de le faire et cet audit est commencé. On ne peut pas soupçonner BDO Visura d’une quelconque ingérence, ou lien, ou solidarité avec ce milieu. Ensuite, Monsieur Cavin, vous avez dit que l’audit devait être fini fin mars et pas après. L’audit sera terminé entre le 15 et le 31 janvier. Vous devriez être tout à fait satisfait, ce sont les accords que j’ai passés avec les représentants de BDO Visura. Ensuite, Monsieur Cavin, vous avez dit que l’audit devait comprendre deux parties. J’ai demandé un peu plus, j’en ai demandé trois. Une première partie devra faire la lumière sur tous les travaux de construction, les factures dont nous traitons, ainsi que le passé, de manière très claire. Une deuxième partie traitera du fonctionnement de l’exploitation: quelle est l’organisation actuelle, quels sont les problèmes, ce qui doit continuer de cette manière. Une troisième partie, qui débouchera sur une série de conseils pour l’avenir, estimera ce qui est nécessaire pour faire fonctionner cette maison,

quelle subvention il faudrait et quelles pourraient être d'autres solutions pour obtenir des recettes. On a parlé du fonctionnement des bars, du *business plan*.

Je ne vais pas m'attarder maintenant. J'espère avoir – comment dire? – calmé les ardeurs de certains pour monter à la tribune. S'il y a d'autres questions, j'y répondrai, bien sûr. Mais j'espère aussi vous avoir convaincus que je souhaite premièrement faire la lumière sur cette affaire et ensuite donner à la salle les moyens de fonctionner, sur des bases claires, objectives, avec une gestion future réaliste. Je vous remercie de voter ce crédit de Fr. 930'000.–.

**Le président** : – Les ardeurs de trois personnes s'étaient manifestées avant votre intervention, Madame la Directrice. Je leur donne la parole.

**M. Charles-Denis Perrin (LE)** : – Je viens sur un aspect, un peu formel, qui n'a pas été discuté aujourd'hui. Dans les éléments fournis avec les notes de séance, on parle de dépassement et on le justifie. Selon moi, il y a dépassement quand on a prévu qu'une maison coûterait Fr. 500'000.– et qu'elle en coûte effectivement Fr. 600'000.–. La maison coûte Fr. 100'000.– de plus. Or, si on prend la liste, on constate, par exemple, qu'on a inclus dans les dépassements Fr. 160'000.– pour la sonorisation. Ce n'est pas un dépassement, c'est une dépense non autorisée par un préavis. Pour l'éclairage, c'est la même chose. Il était prévu que ce soit la Fondation qui le finance, comme la sonorisation. Elle ne trouve pas l'argent, pour toutes sortes de raisons qui m'indiffèrent. Le fait que la Municipalité décide d'engager et de dépenser pour des installations non prévues par le préavis pose un problème formel, à mon avis. J'espère que le rapport qui nous sera présenté expliquera sur la base de quelles libertés la Municipalité a accepté de prendre en charge ces installations non prévues à l'origine.

**M. Raphaël Abbet (UDC)** : – Soyez rassurés, je serai bref et je ne reviendrai pas sur les nombreux comptes, chiffres et données qui vous ont été fournis. J'aimerais simplement, pour aller de l'avant, vous donner l'intention du groupe UDC sur ce sujet. La réflexion primaire, c'est que les Docks, dans la situation actuelle, sont un fameux gâchis. Pourtant, c'était parti d'une bonne idée, voire d'une bonne occasion, puisqu'on a pu racheter le théâtre des Roseaux pour Fr. 300'000.–. Pourtant, on n'est pas loin des Fr. 5 millions. En cours d'opération, de nombreux signaux d'alarme se sont allumés, permettant de s'étonner de divers dérapages. Ceux-ci ont défié toute concurrence: non-maîtrise des coûts, gestion générale du projet – pourtant les conditions étaient connues lors de l'octroi du permis de construire –, maîtres d'état non payés, coût global de l'opération encore inconnu. J'en passe. Il est maintenant impératif d'avoir un état précis de la situation à ce jour. A savoir: coût réel de l'ensemble de l'opération et des montants engagés, coût d'exploitation actuel, coût futur, gestion comprise, garantie de la maîtrise totale de l'évolution des coûts supplémentaires, futurs ou prévisionnels.

Mesdames et Messieurs de la gauche, si nous nous trouvons dans cette situation, c'est bien parce que c'est vous qui aviez la maîtrise globale de ce projet. Je ne dirai pas pour autant que nous en sommes déchargés. Nous souhaitons votre appui pour donner la bonne direction qui s'impose. Les renseignements fournis par M<sup>me</sup> Zamora vont dans ce sens et nous en sommes très heureux. C'est aux conditions que je viens de préciser que l'UDC donnera son soutien à la Municipalité pour la poursuite de cette opération, et à cette seule condition.

**M. Grégoire Junod (Soc.)** : – Je comprends mal la démarche de LausannEnsemble: il veut que les entreprises soient payées et refuse en même temps un crédit supplémentaire pour de l'argent déjà dépensé ou qui, s'il ne l'a pas été entièrement, doit l'être précisément pour payer les entreprises. Vous souhaitez un débat serein sur l'avenir des Docks. Nous le souhaitons aussi, parce que nous sommes convaincus que ce lieu doit vivre. Je comprends donc mal comment on peut à la fois prétendre aborder ce débat dans de bonnes conditions et refuser d'assurer l'entier du financement de la construction de cette salle. Il y a là une grave incohérence. Le souci de transparence que nous partageons sur la question des Docks ne doit pas se transformer en irresponsabilité. Je vous invite à voter ce crédit et, sur cette base, nous pourrions avoir au début de l'année prochaine une discussion sereine, franche, avec probablement des divergences, sur l'avenir de cette salle.

**M. Tristan Gratier (LE)** : – Eu égard à tout ce qui a été dit par mes collègues, par les divers intervenants, et par la représentante de la Municipalité, le groupe LausannEnsemble, radicaux, libéraux et PDC souhaite rappeler que depuis les syndicatures Martin et Jaggi, la culture est au *statu quo* à Lausanne. Or, qui n'avance pas recule. Nous avons très certainement perdu notre avantage concurrentiel face à d'autres grandes villes suisses. Forts de ce constat négatif, nous insistons lourdement pour que la Municipalité fasse son boulot, et qu'un plan directeur de la politique culturelle lausannoise soit enfin proposé, comme le demande la motion radicale Gilles Meystre. Cette fois, en regard de la discussion de ce soir, ne nous dites pas que la culture ne peut se planifier. Nous ne saurions l'entendre et, en tout cas, nous l'interpréterions comme un signe de désintérêt, voire une absence de vision claire sur cet important dossier.

Je vous rappelle d'ailleurs que, selon l'étude Rütter de 2005, le tourisme à Lausanne génère Fr. 1,5 milliard de chiffre d'affaires, deux tiers pour le tourisme d'affaires, un tiers pour le tourisme des loisirs. Ces touristes ne visitent pas Lausanne seulement pour les quais d'Ouchy, mais bien pour son aspect culturel, de la cathédrale aux musées, en passant par toutes les formes d'animation de la culture. Les congrès, qui amènent une grande partie des touristes d'affaires, choisissent Lausanne plutôt que Paris, Düsseldorf, Bâle, Genève, Barcelone et beaucoup d'autres, pour sa qualité de vie, sa sécurité, la proximité des sites et sa culture. Les questions suivantes doivent être impérativement

abordées. Par exemple: le statut des musiques actuelles manque-t-il de soutien? Comment considérer les clubs privés dans l'offre culturelle de la ville de Lausanne? Comment ne pas tomber dans la concurrence déloyale? La structure de type fondation est-elle un système efficace? A l'évidence, ces questions, que se posent les conseillers communaux et la population lausannoise au travers de la presse, ne peuvent être abordées en une soirée. Elles nécessitent une réflexion profonde, sereine, constructive, et tournée vers le futur.

Deuxièmement, le cas particulier des Docks. Nous avons le désagréable sentiment que la Municipalité, en parlant de «prix politique», n'a pas seulement servi une stratégie à la va-vite, voire le flou artistique. Elle a peut-être fait pire. Elle a fait preuve, avec le Conseil de fondation, d'un certain amateurisme dans la gestion de ce dossier. D'où notre demande d'un audit sur la réalisation et le financement du projet d'une part, et d'autre part sur l'exploitation des Docks, effectué par des personnalités neutres. Et ce dans un délai de trois mois. Madame la Municipale, vous avez répondu sur ce point, je vous en remercie. En résumé, les Docks sont mal nés, c'est une évidence.

Troisièmement, LausannEnsemble, soucieux de prendre une décision tournée vers le futur, a quelque peu le sentiment que le Conseil communal a été le dindon de la farce. Toutefois, nous sommes conscients que la rallonge demandée pour les investissements permettrait de payer différentes entreprises qui ont effectué des travaux. Mesdames, Messieurs, le roseau plie mais ne rompt pas sous le vent des critiques. C'est ce que l'on peut souhaiter de mieux à cette entreprise, qui nonobstant tout ce qui a été dit, offre à ce jour quelques éléments de satisfaction. La culture n'est pas que l'Opéra, l'Hermitage ou Vidy. La culture est multigénérationnelle et multiple, Lausanne est la deuxième ville de Suisse en matière de renommée culturelle.

Pour finir, étant donné l'importance du sujet et la manière dont elle a géré le dossier et les informations y relatives, il nous apparaîtrait plus que douteux que cette Municipalité, majoritaire à l'époque et encore à ce jour, ne daigne pas tout mettre en œuvre pour corriger le tir à satisfaction du Législatif. Pour ce faire, dans un esprit d'apaisement, et en regard des propos et garanties que nous pouvons obtenir à ce stade, nous lui conseillons vivement de retirer son préavis et de le reporter dans l'attente de tous les éléments nouveaux issus de l'audit. Par ailleurs, nous demandons d'ores et déjà l'appel nominal sur ce sujet.

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine:** – Monsieur le président... Silvia Zamora... (*Rires.*) Excusez-moi! (*Elle rit.*) J'ai décidé – pas seulement ce soir mais depuis bientôt un mois – la tête prise par cette affaire. Et j'ai de la peine à m'occuper d'autre chose.

D'abord, je ne comprends absolument rien à la stratégie de LausannEnsemble. C'est la Municipalité actuelle, large-

ment majoritaire, comme ils le disent, qui va effectuer l'audit, qui essaie d'amener une transparence. La Municipalité passée, qui a pris les décisions sur les Docks et les a proposées au Conseil, était aussi majoritaire, mais un peu moins. Je ne sais quelles conclusions je dois en tirer.

Si vous faites confiance à ce que je vous ai dit, qu'un audit est commandé, que le travail est commencé, que j'ai été plus exigeante dans les conditions posées que celles que vous demandez vous-mêmes, vous acceptez le crédit. Ce que vous dites est vrai. Vous souhaitez que cet audit ait lieu pour que la salle puisse vivre. Elle est mal née? Tout le monde est d'accord, on ne va pas épiloguer là-dessus. Mais pour que la salle puisse vivre, il y a un certain nombre de choses à faire: ce crédit à passer, l'audit à terminer, la subvention à voter ce soir, puis mettre tout à plat et savoir combien il faut pour la suite. Sinon, la salle meurt. Les salaires ne sont pas payés à fin décembre, les fournisseurs actuels, qui attendent des factures, qui ont des plans de paiement – il n'y a pas de poursuite aujourd'hui, je le rappelle – tous ces fournisseurs vont se précipiter et dire: «Mesdames, Messieurs, le plan de paiement, on n'en veut plus.» Et donc c'est terminé, la salle meurt. Si c'est cela que vous voulez, dites-le! On ne peut pas à la fois refuser le préavis et dire: «On veut que cette salle continue à vivre, on demande un audit.» A Gauche Toute! l'a demandé, LausannEnsemble est d'accord, tous les groupes sont d'accord. Dire qu'on gèle tout jusqu'à ce moment-là, et vouloir que les choses se règlent rapidement... c'est complètement incohérent! Il faut bien donner les conditions pour que les choses puissent se faire dans le meilleur ordre possible. Ça s'est mal passé. Et alors? Qu'est-ce que vous voulez que j'y fasse aujourd'hui? J'essaie d'aller de l'avant, de voir l'avenir et de faire qu'il reste un lieu, de cette importance, pour les musiques actuelles à Lausanne. Il y a d'autres possibilités, mais une salle comme celle-là, c'est la seule. Si tout le monde veut la maintenir, il faut ne pas revenir sur le passé. On a dit et répété que la Municipalité avait été lamentable et que tout le monde avait très mal agi sur ce dossier. Eh bien voilà, on ne va pas épiloguer deux heures. Je l'admets, je faisais partie de cette Municipalité, et pour la suite, essayons d'avancer.

C'est comme le dossier sur la culture. M. Gratier vient me dire qu'il faut un plan directeur sur la politique culturelle, M. Meystre l'a demandé. Mais Monsieur Gratier, je ne sais pas comment vous le répéter... Peut-être que je devrais mettre un panneau derrière ma tête sur lequel serait écrit: «Le plan directeur de la culture lausannoise, réponse à la motion Meystre, est en cours d'élaboration, il vous sera présenté l'année prochaine.» Je vous l'ai déjà six ou sept fois, c'est peut-être la huitième ce soir. J'espère que je n'aurai pas à le répéter toutes les deux séances du Conseil communal: ce plan est en cours d'élaboration et il vous sera présenté l'année prochaine. Faut-il que je l'écrive à tous les conseillers communaux? Comme vous le dites, Monsieur Gratier, dans la culture, qui n'avance pas recule. Je suis tout à fait d'accord avec vous. La Municipalité entend avancer ces prochains mois en vous proposant le

projet de rénovation de l'Opéra. J'espère que tous ceux qui défendent la culture souhaiteront qu'un Opéra de qualité, qui fasse de la production et de la coproduction, puisse se maintenir à Lausanne afin qu'on ne recule pas en la matière.

J'espère que vous suivrez toutes les propositions du plan culturel en cours de préparation – j'ai l'intention de vous en faire – de soutien supplémentaire à des domaines de la culture un peu négligés jusqu'à maintenant. J'espère que ceux qui s'intéressent à la culture et qui ne veulent pas qu'elle recule continueront dans cette voie lorsque les demandes de soutien financier viendront. Si les Municipalités de l'époque ont fait progresser la culture à Lausanne, c'est parce qu'elles étaient soutenues par des Conseils communaux vraiment favorables à la culture. Alors j'espère que quand toutes ces propositions viendront – on ne peut pas admettre tous les projets, mais ceux qui vous intéresseront, dont vous estimez qu'ils méritent d'être soutenus – Municipalité et Conseil communal de Lausanne, vous les soutiendrez sans toujours revenir sur le passé.

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – M. Gratier a parlé du tourisme en laissant entendre que ça va bien mais que ça pourrait aller mieux. Je lui signale que pour la première fois depuis les années 1970, on frise de nouveau le million de touristes à Lausanne, soit près de 200'000 de plus qu'il y a quelques années. C'est le résultat d'une politique très dynamique, qui porte ses fruits, et dans laquelle la politique culturelle a aussi joué son rôle, quoi qu'il vienne d'être dit.

**M. Yves Ferrari (Les Verts):** – J'aimerais d'abord remercier M<sup>me</sup> Zamora pour ses propos, l'engagement qu'elle a pris envers nous pour procéder à cet audit dans les plus brefs délais.

J'aimerais également vous dire tous mes doutes et mes incompréhensions quant au débat de ce soir. Après le report du vote, on s'attendait à un certain nombre d'éléments nouveaux. Au lieu de cela, quelqu'un vient nous faire une longue litanie historique, sans arguments, sans rien. Et il termine en disant: «Refusez le crédit». Ensuite, quelqu'un arrive, qui explique le passé, donne un certain nombre d'arguments et nous invite à refuser ce préavis. J'ai l'impression que nous étions uniquement dans le passé, les yeux tournés sur l'arrière, sans vouloir voir ce qu'il y a devant. Enfin arrive M. Gratier, qui nous dit: «C'est vers le futur qu'il faut se tourner, c'est dans le futur qu'il faut voir notre politique culturelle lausannoise, c'est au futur qu'il faut penser.» Et il arrive à la conclusion qu'il faut tout geler aujourd'hui. C'est une vision du futur qui s'arrête à aujourd'hui: ne votez pas, on arrête tout, on ne fait plus rien, on regarde ce que ça donne en se réappropriant un certain nombre de propositions déposées par la gauche de ce Parlement.

Je vous invite plutôt à vous tourner réellement vers le futur, à faire le pas. En effet, il y a eu un certain nombre de problèmes, et je crois que la Municipalité a compris le mes-

sage de ce Législatif. Elle a compris qu'il exprimait un certain ras-le-bol, qu'il ne pouvait pas accepter la manière dont cela avait été fait, avec des prix politiques et des prix réels. Elle en a pris acte, M<sup>me</sup> la municipale l'a dit tout à l'heure, et je l'en remercie. Dans ce cadre, refuser ce crédit, c'est casser le roseau, justement. C'est refuser qu'il se relève un jour ou l'autre. Si nous voulons plus de culture demain dans cette ville, je vous encourage à la soutenir en votant ce préavis.

**M. Marc-Olivier Buffat (LE):** – Comme je l'ai fait en commission, je ne peux qu'exprimer mon empathie vis-à-vis de la directrice actuelle, qui a repris cette patate chaude ou plutôt, devrait-on dire, ce «hot Docks». La situation est difficile à gérer. Cependant, le préavis concerne un crédit de construction. En commission, on nous a assuré que les entreprises et les fournisseurs avaient été payés. Il s'agit, en résumé, de ratifier quelque chose qui a déjà été fait. Je ne comprends dès lors pas l'amalgame avec des frais de fonctionnement. On nous a parlé de salaires, M. Ferrari a dit qu'on allait casser la machine. En réalité, c'est le contraire qui est vrai, puisque cet argent a déjà été dépensé.

J'aimerais donc que M<sup>me</sup> Zamora réponde clairement à cette question: est-il exact que les fournisseurs et les entreprises qui devaient être payées l'ont été, sur la base de ce préavis? Est-il exact aussi que ce préavis, comme son intitulé le mentionne d'ailleurs, ne concerne pas des frais de fonctionnement et donc pas des salaires? LausannEnsemble ne demande pas la rupture du roseau comme le disait tout à l'heure M. Ferrari. Il demande simplement le retrait de ce préavis dans l'attente de l'audit. Nous sommes convaincus que cela ne cassera pas cet objet ni le site culturel en tant que tel, puisque l'essentiel de ces sommes a déjà été dépensé. C'est pourquoi, si ce préavis n'est pas retiré en l'état pour permettre de connaître les résultats de l'audit, le groupe de LausannEnsemble conclura au rejet de ses conclusions.

**Le président:** – Avant de donner la parole à M<sup>me</sup> la municipale Zamora, encore une intervention, de M<sup>me</sup> Adèle Thorens. Je vous en supplie, ne soyez pas trop disert. Vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Adèle Thorens (Les Verts):** – Une phrase: l'audit concerne la gestion, l'exploitation de la salle, pas la construction. Arrêtez de mélanger! (... *brouhaha, protestations...*) Dans ce cas, je n'ai rien dit.

(Rires.)

**Le président:** – Volez à la rescousse, Madame Zamora!

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine:** – L'audit concerne trois volets. Le premier: la construction, comment ça s'est passé, les dépassements. Ce n'est peut-être pas celui qui sera fait d'abord, mais c'est le premier. Deuxième volet: l'organisation, comment se font les choses, comment se

prennent les décisions, tout le fonctionnement actuel. Le troisième volet, c'est le futur: que faudrait-il pour que ça tourne, quelle équipe, quelle ampleur, quelle subvention, quelles propositions pour améliorer les recettes, par exemple des bars. L'audit concerne les trois aspects.

Monsieur Buffat, je vous le dis très clairement: les fournisseurs, les artisans, les travaux, ont été payés. Les travaux sont réalisés. Une facture de Fr. 5000.–, émanant d'un électricien, n'a pas été payée, elle a un délai pour l'être ces prochaines semaines. Il reste également la facture d'un créancier – il me semble que M. Béboux y a fait allusion tout à l'heure. Elle est contestée absolument par la Fondation des musiques actuelles et la procédure est en cours. On ne peut pas la compter, puisque son sort n'est pas réglé.

Quand j'ai parlé des salaires, je disais que nous aurons probablement tout à l'heure – j'espère que non – une nouvelle discussion sur la subvention, et que c'était la même chose. Si elle n'est pas versée, elle sera écartée à la fin de l'année déjà pour payer les salaires, puisqu'il y a des problèmes de liquidités. Je disais aussi que le crédit complémentaire est lié à cette décision. Aujourd'hui, un certain nombre de fournisseurs a confiance que les plans de paiement seront respectés. Parce que la Ville est là et qu'on voit bien qu'elle est venue avec un crédit complémentaire, par exemple sur les travaux. J'ai dit la dernière fois que je vous demanderai certainement, à un moment ou à un autre, de remettre la situation à niveau avec une subvention complémentaire. Donc pour l'instant, les gens ont confiance. Ils n'ont pas lancé de poursuites, ils acceptent les plans de paiement. Si ce soir vous donnez le signe que vous ne voulez même pas payer les travaux pris en charge par la Ville, l'effet est absolument catastrophique sur les créanciers actuels. Plusieurs choses sont en cours. J'ai parlé des salaires, il y a aussi l'équipement, qui est loué, par exemple. Si ces créanciers, qui ont confiance qu'on est en train de les payer petit à petit, se disent qu'ils pourraient ne pas l'être, tout le monde va se précipiter avant Noël aux Docks en disant: «Je ne suis plus d'accord avec les plans, je veux être payé tout de suite sinon j'introduis des poursuites.» Voilà pourquoi je disais que maintenant, c'est une question de confiance.

**Le président:** – La parole est-elle encore demandée? Ce n'est plus le cas. Je déclare la discussion close. Nous nous acheminons vers le vote des conclusions. Je suis saisi d'une demande formelle de vote nominal. Est-elle appuyée par cinq conseillers? C'est largement le cas. Avant que M. le secrétaire procède à l'appel de vos noms, je demande à M. le rapporteur de nous lire les conclusions et les déterminations de la commission.

**M. Marc Dunant (Soc.), rapporteur:** – Dans une séance qui me paraît fort lointaine, vu les longs débats qui ont eu lieu après la fin des travaux de la commission, les trois conclusions ont obtenu le même résultat: 5 voix pour, 1 contre et 2 abstentions. Le présent préavis a donc été accepté par la majorité de la commission, qui recommande au Conseil d'en faire de même.

**Le président:** – Je présume que vous ne demandez pas un vote nominal sur chaque conclusion! Nous les votons donc en bloc. Je passe la parole à M. le secrétaire.

*Appel nominal*

**Oui:** Alvarez Caroline, Amarelle Cesla, Apothéloz Stéphanie, Attinger Doepper Claire, Bergmann Sylvianne, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Brélaz Buchs Marie-Ange, Chessex Luc, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Deveaud Marie, Doepper Ulrich, Dolivo Jean-Michel, Dunant Marc, Egli Andrea, Favre Truffer Sylvie, Ferrari Yves, Freymond Sylvie, Gabus Aline, Gebhardt André, Gilliard Diane, Graber Nicole, Guidetti Laurent, Hottinger Julian Thomas, Hubler Alain, Huguenet François, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Krauss Rebeaud Anne-Marie, Mach André, Mayor Isabelle, Mivelaz Philippe, Montanero Stéphane, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Ostermann Roland, Payot David, Peters Solange, Philippoz Roland, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rochat Laurent, Rossi Vincent, Ruiz Rebecca, Ruiz Vasquez Francisco, Santschi Pierre, Schneider Gianni John, Schwaar Valérie, Sellathurai Jeyarasasingam, Tétaz Myriam, Thorens Adèle, Trezzini Giampiero, Uffer Filip, Velasco Maria, Wermelinger Elisabeth, Zürcher Anna.

**Non:** Ansermet Eddy, Béboux Jean-Pierre, Blanc Jean-Louis, Buffat Marc-Olivier, Calame Maurice, Gratier Tristan, Grin Nicole, de Haller Xavier, Jacquat Philippe, Longchamp Françoise, Martin Olivier, Meystre Gilles, Perrin Charles-Denis, Segura Serge, Voiblet Claude-Alain.

**Abstentions:** Abbet Raphaël, Cachin Jean-François, Cavin Yves-André, Da Silva Adozinda, Fiora-Guttman Martine, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy-Pascal, Graf Albert, Junod Sandrine, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Nguyen Thi, Pache Denis, Pernet Jacques, Pittet Francis, Schaller René.

**Le président:** – Par 57 oui, 15 non et 16 abstentions, au terme du vote à l'appel nominal, vous avez accepté ce préavis présenté par la Municipalité. Je considère cet objet comme traité et je remercie son rapporteur.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2006/29 de la Municipalité, du 15 juin 2006;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 930'000.– pour les travaux de réhabilitation et d'aménagement du Théâtre des Roseaux d'Expo.02 en une salle pour les musiques actuelles rebaptisée Les Docks, montant composé comme suit: Fr. 603'000.–

- pour les hausses légales et l'évolution du projet, Fr. 177'000.– pour les taxes versées à la Ville, et Fr. 150'000.– pris en charge par le fonds du développement durable;
2. de porter en amortissement du crédit susmentionné la participation de Fr. 150'000.– à prélever du Fonds du développement durable;
  3. d'amortir annuellement le solde à raison de Fr. 86'700.– par la rubrique 3302.331.

---

**Le président :** – Nous abordons le point 16 de notre ordre du jour: Préavis N° 2006/56, «Parking-relais de Vennes. Création d'une société pour la construction et l'exploitation du nouveau parking, octroi d'un droit distinct et permanent de superficie, garantie par la Commune des emprunts nécessaires et octroi d'un crédit spécial de fonctionnement pour la réalisation d'un parking provisoire et de divers travaux d'adaptation». J'appelle à la tribune son rapporteur, M. François Huguenet. Comme les délais ont été très courts, notamment à cause d'une deuxième séance, le rapport vous a été, sauf erreur, envoyé par courrier électronique. Cela vous suffit-il ou demandez-vous formellement que M. le rapporteur vous en fasse la lecture? Cela ne semble pas être le cas, je vous en remercie, c'est un gain de temps important.

---

## **Parking-relais de Vennes**

### **Création d'une société pour la construction et l'exploitation du nouveau parking, octroi d'un droit distinct et permanent de superficie, garantie par la Commune des emprunts nécessaires et octroi d'un crédit spécial de fonctionnement pour la réalisation d'un parking provisoire et de divers travaux d'adaptation**

Préavis N° 2006/56

Lausanne, le 12 octobre 2006

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

#### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'approbation de la réalisation du parking P+R de Vennes et le principe d'édification de bâtiments en superstructure de celui-ci. Cette opération implique la constitution d'une société anonyme au capital-actions de Fr. 100'000.-, entièrement en mains de la Commune, pour en assurer la construction et l'exploitation, la mise à disposition du terrain par le biais d'un droit distinct et permanent de superficie, la garantie par la Commune des emprunts nécessaires à cette réalisation, d'un montant maximum de Fr. 30 millions, ainsi que l'octroi d'un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 1,6 million pour la réalisation d'un parking provisoire et de divers travaux d'adaptation de réseaux existants.

#### **2. Préambule**

##### *2.1 Contexte général*

La réalisation du m2 induit un ensemble de mesures d'accompagnement, dont notamment la construction d'un parking-relais (P+R) de 1200 places desservi par la station de Vennes du métro, interface principale du transfert modal entre la voiture et le m2. Ce P+R est prévu pour capter l'important trafic en provenance de la région du nord de Lausanne (Jorat, Moudon), région mal desservie par les transports publics. Il n'est pas prévu pour capter les trafics est et ouest pour autant que les Communes et le Canton créent les conditions adéquates pour favoriser le report modal du transport individuel aux transports publics.

Ce parking est régi par le Plan d'affectation cantonal (PAC) N° 309 « Vennes » et son addenda. L'ensemble des terrains constructibles du PAC, propriété de l'Etat de Vaud, a fait l'objet d'une planification conférant à ce site des activités associées aux sciences de la vie et aux domaines biologiques et médicaux.

Le périmètre G1, sur lequel prend place le P+R, autorise la construction d'un parking de 1200 places conçu comme un socle, pour recevoir des activités diverses sur 12'000 m<sup>2</sup> de surface brute de plancher, donnant ainsi à l'ensemble une forte attractivité.

## 2.2 Objectifs de la Commune de Lausanne

Les objectifs visés par la Municipalité sont :

- un parking-relais convivial, opérationnel à l'ouverture du m2;
- des activités complémentaires qui optimisent l'usage du parking;
- des activités attractives d'intérêt régional exploitant la présence du m2 pour desservir le site;
- une qualité architecturale marquante en entrée nord de la ville de Lausanne.

## 2.3 Concours

Avec des délais de réalisation très courts et des activités non définies préalablement, la Municipalité a décidé de procéder en 2005 à un appel d'offres d'entreprise totale, sous la forme d'une procédure sélective en deux tours, apte à promouvoir, concevoir, financer et construire un projet exploitant au mieux les potentialités du site.

L'adjudication à une entreprise totale par le biais de cette procédure a ainsi permis de respecter la Loi sur les marchés publics (LMP) et de rendre l'opération possible dans les délais impartis. Cette procédure a été conduite en collaboration avec les services de l'Etat, qui ont participé activement au projet au sein du jury, sous la présidence de deux membres de la Municipalité.

## 2.4 Préavis N° 2006/13

Le préavis N° 2006/13 du 13 avril 2006, accepté en séance du 12 septembre 2006 par votre Conseil, permet de financer, d'une part, les études pour le suivi de la procédure d'appel d'offres, qui avaient fait l'objet d'un compte d'attente de Fr. 350'000.– octroyé par la Municipalité en 2005, et d'autre part, le développement du projet de parking jusqu'à l'obtention du permis de construire par les mandataires de l'entreprise totale, pour un montant de Fr. 1'300'000.– et le suivi de la réalisation du projet par la Commune, pour un montant de Fr. 450'000.–.

## 3. Descriptif du projet

L'offre retenue par le jury du concours émane d'un groupement piloté conjointement par un bureau d'architectes et un bureau d'ingénieurs, auxquels sont associés une grande entreprise de construction, un groupe d'investisseurs et les exploitants des activités principales.

L'ensemble du projet présente une excellente assise dans l'environnement naturel et construit, contribuant de façon déterminante au caractère d'entrée de ville.

### 3.1 Parking P+R

Le parking, objet du présent préavis, d'une capacité de 1200 places, est constitué de 3 niveaux partiellement enterrés s'intégrant à la configuration du terrain. Par sa fonction de parking-relais, il offre une très bonne relation fonctionnelle avec la station Vennes du métro m2, et de bonnes connexions au réseau routier.

L'ouvrage étant partiellement enterré, il permet une ventilation naturelle économe en énergie. Une signalétique claire et des accès en suffisance contribuent au confort d'utilisation et au sentiment de sécurité des usagers. La dalle supérieure de l'ouvrage permet la construction de bâtiments regroupant les activités complémentaires. Les fondations, les porteurs et la dalle de couverture sont dimensionnés en conséquence, le surcoût étant pris en charge par les constructeurs de ces bâtiments. Les places de parc sont au nombre de 1050 pour le P+R et de 150 pour les besoins des activités complémentaires, soit un total de 1200 places mentionnées ci-dessus.

## 3.2 Devis général du P+R

L'entreprise totale a établi une offre concernant le parking, la dalle de couverture et les éléments communs dont les principaux montants sont reportés dans le tableau ci-dessous.

<b>1</b>	<b>Travaux préparatoires</b>	<b>890'000.-</b>
10	Relevés, études géotechniques	10'000.-
11	Déblaiement, préparation du terrain	18'000.-
12	Protections, aménagements provisoires	18'000.-
13	Installations provisoires de chantier	530'000.-
15	Adaptation du réseau de conduites	90'000.-
16	Adaptation des voies de circulation	130'000.-
17	Fondations spéciales, protections de fouilles	94'000.-
<b>2</b>	<b>Bâtiment</b>	<b>23'109'000.-</b>
20	Excavation	1'734'000.-
21	Gros œuvre 1	13'060'000.-
22	Gros œuvre 2	75'000.-
23	Installations électriques	1'757'000.-
24	Installations de chauffage, ventilation	470'000.-
25	Installations sanitaires	669'000.-
26	Installation de transport	400'000.-
27	Aménagements intérieurs 1	490'000.-
28	Aménagements intérieurs 2	1'490'000.-
29	Honoraires mandataires ET	2'964'000.-
<b>4</b>	<b>Aménagements extérieurs</b>	<b>1'033'000.-</b>
40	Mise en forme du terrain	0.-
41	Constructions	890'000.-
42	Jardins	130'000.-
44	Installations	0.-
45	Conduites de raccordement au réseau	13'000.-
<b>5</b>	<b>Frais secondaires</b>	<b>1'288'000.-</b>
51	Taxes	610'000.-
52	Echantillons, maquettes, reproduction, documentation	125'000.-
53	Assurances	28'000.-
54	Financement à partir du début des travaux	525'000.-
	<b>Montant total HT</b>	<b>26'320'000.-</b>
	<i>TVA 7.6 %</i>	<i>2'000'320.-</i>
	<i>Montant total TTC</i>	<i>28'320'320.-</i>

## 3.3 Activités complémentaires

Les affectations proposées sont, d'une part, un musée vivant à l'architecture emblématique traitant du thème de l'eau douce sur 5000 m<sup>2</sup>, présenté sous le nom d'AquaEcopôle, et d'autre part un bâtiment commercial comprenant un hôtel trois étoiles de 4600 m<sup>2</sup> (117 chambres), un centre médical avec un service d'urgences de 2100 m<sup>2</sup>, des activités commerciales sur 350 m<sup>2</sup> (kiosque et magasins de moyenne dimension) et une garderie de 200 m<sup>2</sup>.

L'activité de l'AquaEcopôle est génératrice d'un rayonnement national, voire international de la région lausannoise. Il est projeté un seuil de rentabilité de l'AquaEcopôle de l'ordre de 250'000 visiteurs par année.

A ce propos, il est intéressant de citer des réalisations similaires, notamment dans la région de Brest et de la Rochelle, qui enregistrent une fréquentation de l'ordre de 500'000 visiteurs par an pour un bassin versant légèrement inférieur à celui de la région lémanique. Pour mémoire, il est intéressant de rappeler que la fréquentation annuelle moyenne du zoo de Servion est de l'ordre de 130'000 visiteurs avec des pointes jusqu'à 155'000 visiteurs les années particulières, par exemple lors de la naissance de jeunes tigres.

### 3.4 Coût global

Les investissements totaux, d'environ Fr. 84 millions, se répartissent approximativement en trois lots: Fr. 35 millions pour le projet AquaEcopôle, Fr. 29 millions pour le parking et Fr. 20 millions pour les autres activités et les aménagements extérieurs. Ces investissements ne comprennent pas le prix de la vente du terrain de l'Etat de Vaud à la Commune de Lausanne ni la construction du P+R provisoire durant la phase de construction.

### 3.5 Métro m2

La station Vennes du m2, ainsi que les ouvrages enterrés pour la ligne et l'accès au garage-ateliers sont intégrés à l'ensemble du projet, optimisant ainsi l'occupation du sol pour donner un ensemble homogène. L'interface avec le P+R, la station m2, les activités complémentaires et l'ensemble du site de Vennes est ainsi optimale et rationnelle. L'avenue de Valmont, actuellement sur un tracé provisoire dû aux travaux de la station m2 Vennes, devra être reconstruite sur le tracé définitif tel que défini dans le dossier d'enquête complémentaire déposé par le m2 en septembre 2004. Ces travaux sont à la charge du m2. Il en est de même pour la liaison Sud sur la bretelle d'autoroute, dont le tracé a dû être déplacé pour réaliser l'accès au garage-ateliers du m2.

### 3.6 P+R provisoire

Pendant les travaux de réalisation du parking de Vennes, prévus en 2007 et 2008, qui condamneront l'entier de la surface occupée par le P+R actuel, il est nécessaire de mettre à disposition des usagers une structure d'accueil propre à remplir la mission de transfert modal. Ce parking provisoire, situé dans la boucle d'entrée autoroutière direction Genève, et libérée des installations de chantier du m2, sera aménagé de façon minimale, mais répondra aux exigences de sécurité demandées, notamment en ce qui concerne ses accès et sorties, et aura une capacité d'environ 280 places, correspondant au plus fort taux d'occupation enregistré ces derniers mois. Ses caractéristiques constructives permettront l'évacuation des eaux de surface, le marquage au sol des places de stationnement ainsi que le déneigement.

A la mise en service du parking de Vennes, cet ouvrage sera démoli et la surface rendue à son propriétaire, l'Etat de Vaud, pour retrouver l'aspect antérieur aux travaux du m2. Les travaux de réalisation et de démolition sont estimés à Fr. 1 million.

### 3.7 Travaux d'adaptation des réseaux et risques liés au site

L'intégration du parking dans le site nécessitera des travaux de déplacement de câbles électriques souterrain, des adaptations du réseau routier et des canalisations situées en périphérie de l'ouvrage et non comptabilisées dans l'offre d'entreprise totale. De plus, un risque lié à la pollution locale du terrain, et non décelé par les investigations déjà effectuées, est pris en compte. Ces travaux et risques sont devisés à Fr. 600'000.-.

## 4. Gestion du stationnement

La mise en service du réseau t1 08 et plus encore celle du m2 vont modifier fondamentalement les habitudes de déplacement en ville de Lausanne. En particulier, l'accessibilité au centre ville depuis Vennes et Ouchy sera nettement plus favorable avec le m2 qu'elle ne saurait l'être en transport individuel.

Lors de sa séance du 8 février 2005, le Conseil communal a adopté le rapport-préavis N° 2004/32 du 12 août 2004. Dans ce cadre, il a été décidé de maintenir le principe du fonds du stationnement, alimenté par l'excédent du produit des taxes de stationnement, afin de financer des projets en matière de parcage et de transfert modal.

L'opération d'extension du P+R de Vennes sera l'occasion d'activer ce fonds puisque ce projet répond à l'objectif de transfert modal.

L'exploitation de ce parking entraînera une insuffisance de couverture à charge de la Ville (voir chapitre 10). Le principe du fonds du stationnement permettra de faire apparaître ce coût, conjointement aux autres charges et revenus liés au stationnement, par la création, par exemple, d'un centre ou sous-centre administratif spécifique.

### **5. Maître de l'ouvrage et organisation future**

Pour des motifs tant rationnels qu'économiques, la Municipalité propose que la Ville ne réalise pas elle-même la construction mais qu'elle en confie la responsabilité à une société anonyme à créer et dont elle sera l'unique actionnaire; ce faisant, la Commune disposera d'une totale maîtrise de la situation. Le capital de la société sera limité à Fr. 100'000.-, le solde des capitaux nécessaires étant obtenu par un ou plusieurs emprunts pour lesquels une garantie de la Ville est sollicitée.

Cette société entreprendra la construction du parking sur le terrain mis à sa disposition par le biais d'un droit distinct et permanent de superficie.

La société passera également un contrat d'entreprise générale avec le groupe sélectionné dans le cadre de la mise au concours. Le Service des routes et de la mobilité continuera de s'investir dans cette opération en apportant ses conseils et son expérience en matière de conduite de grands chantiers. Par la même occasion, il donnera à la Municipalité l'assurance que la construction se déroule correctement et que les fonds investis avec la garantie de la Ville sont dépensés dans le respect des règles de prudence, d'efficacité et de rationalité. La société demandera son assujettissement à la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ce qui lui ouvrira le droit à la récupération de l'impôt préalable sur l'investissement, estimé à Fr. 2 millions.

L'expérience ayant démontré que, d'une manière générale, un parking n'atteint un niveau satisfaisant de fréquentation qu'après quelques années d'exploitation et pour éviter un dépôt de bilan prématuré en raison des pertes des premiers exercices comptables, il est prévu que la Ville verse, pour la réservation des quelque 1050 places de parc dédiées au système dit «Park and Ride», un montant permettant la couverture totale des charges. Ultérieurement, lorsque les «utilisations horaires» du parking seront suffisantes, le prix de location mensuel payé par la Ville pour le P+R pourra être abaissé.

Force est de reconnaître qu'un parking situé en périphérie de la ville, tel celui de Vennes, est a priori beaucoup plus difficile à rentabiliser qu'un parking identique construit au centre-ville, alors que les coûts de construction et d'exploitation sont très semblables. C'est ici le lieu d'affirmer que le parking de Vennes revêt un caractère d'intérêt public en contribuant activement à une réduction du trafic automobile au centre-ville. A ce titre, il serait équitable que la Confédération et l'Etat de Vaud soutiennent cette réalisation en lui allouant une aide financière.

La société se chargera de la vente des titres de transport et de la location des 1200 places, conformément aux tarifs définis d'entente avec la Municipalité.

La société aura aussi pour mission d'attirer et d'accueillir les clients intéressés à louer les 1050 places réservées au P+R en dehors des plages-horaires bloquées pour cette utilisation. En l'occurrence, en choisissant une équipe dynamique aux commandes de la société, la Ville peut espérer un allègement de sa contribution financière pour la location des places P+R.

### **6. Droit distinct et permanent de superficie**

Un accord est intervenu entre l'Etat de Vaud et la Commune pour la cession de la parcelle de base N° 20'349, d'une surface d'environ 16'000 m<sup>2</sup>, nécessaire à la réalisation du parking, du musée vivant et des autres activités complémentaires pour un montant de Fr. 4'000'000.-. Cet achat sera financé par le crédit de la Commission immobilière de la Commune.

L'exposé des motifs et le projet de décret cantonal autorisant le Conseil d'Etat à vendre cette parcelle a été accepté à l'unanimité par la Commission du Grand Conseil chargé du dossier. L'approbation du décret par le Grand Conseil devrait avoir lieu en octobre ou en novembre de cette année.

La Commune octroiera ensuite un droit distinct et permanent de superficie à la société chargée de la construction et de l'exploitation du parking, selon le plan joint en annexe.

Le musée vivant et le bâtiment commercial feront également chacun l'objet d'un droit distinct et permanent de superficie qui sera octroyé par la Commune sur la base d'un préavis spécifique, qui sera présenté à votre Conseil au début de l'année 2007.

Le droit de superficie qui sera concédé par la Commune pour le parking sera établi sur la base du projet d'acte constitutif de droit distinct et permanent suivant :

CONSTITUTION DE DROIT DISTINCT ET PERMANENT DE SUPERFICIE

Devant ....., notaire à Lausanne, comparaissent :

d'une part : La **Commune de Lausanne**, ici représentée par ....., domicilié(e) à Lausanne, qui agit en vertu et sur la base des pièces suivantes :

- autorisation générale délivrée par le Conseil communal de Lausanne dans sa séance du ....., dont un extrait du procès-verbal de dite séance est ci-annexé ;
- un extrait du procès-verbal de la Municipalité de Lausanne du ....., qui mentionne que Monsieur le Préfet a été informé de cette opération conformément à l'article 142 de la loi sur les communes, pièce ci-annexée ;
- procuration délivrée par la Municipalité de Lausanne le ....., signée et ci-annexée,

ci-après nommée «le superficiant» ;

d'autre part : La société anonyme ....., dont le siège est à Lausanne, ici représentée par ..... et ....., qui l'engagent par leur signature collective à deux,

ci-après nommée «le superficiaire».

Les comparantes exposent préalablement ce qui suit :

- I -

Le superficiant est propriétaire de la parcelle désignée comme suit au Registre foncier :

Propriétaire : Propriété individuelle Commune de Lausanne, à Lausanne.

<u>Feuillet</u>	<u>Plan</u>	<u>COMMUNE DE LAUSANNE</u>	<u>M<sup>2</sup></u>	<u>E.F.</u>
20349	102	<u>Avenue de Valmont</u>		
		Champ, pré, pâturage	15107	en rév.
		Revêtement dur	888	
		Total	15995	
=====	=====		=====	=====

Etat des droits et charges :

A.- Annotation :

.....

B.- Servitudes :

.....

C.- Gage immobilier :

Néant.

Le superficiaire a l'intention d'édifier, sur l'immeuble susdésigné, un parking souterrain de 1200 places dit «Park and Ride» (P+R).

Par ailleurs, il est prévu au-dessus du parking, objet du présent droit, la construction de deux bâtiments, soit un musée vivant et un bâtiment commercial. Ces constructions feront également chacune l'objet d'un droit distinct et permanent de superficie.

Ces constructions sont réalisées conformément aux permis de construire qui seront délivrés à l'issue de l'enquête publique.

Cela exposé, les comparantes conviennent de ce qui suit :

– II –

### 1. Constitution de servitude de superficie

Afin que la construction propriété du superficiaire ne soit pas incorporée au terrain, le superficiant décide de constituer en sa faveur une servitude de superficie, conformément aux articles 675, 779 et 779 a) à l) du Code civil suisse.

Cette servitude, d'une surface d'environ 14'500 mètres carrés, grève la parcelle 20'349 de Lausanne selon le plan et tableau de mutation établis par le géomètre officiel ..... le ....., plan qui sera déposé au Registre foncier à l'appui du présent acte. Elle est limitée en hauteur et en profondeur aux cotes indiquées sur les plans du ..... faisant l'objet de la demande du permis de construire, plans signés par les comparantes qui seront déposés au Registre foncier à l'appui du présent acte. Ces plans seront actualisés au Registre foncier avec les plans faisant l'objet du permis de construire.

S'agissant du plan spécial, les comparantes déclarent en avoir pris connaissance par le notaire et l'avoir approuvé (article 63, alinéa 3, de la loi vaudoise sur le notariat).

### 2. Immatriculation au Registre foncier

En application des articles 779, troisième alinéa, et 943 du Code civil suisse, les comparantes requièrent l'immatriculation au Registre foncier de la servitude précitée, à titre de droit distinct et permanent.

### 3. Durée

Ce droit de superficie est accordé pour une durée de nonante-neuf ans dès la date d'inscription au Registre foncier.

Toute demande de prolongation devra être formulée par le superficiaire quatre ans avant l'échéance, le superficiant s'engageant à se prononcer dans l'année qui suit la demande.

### 4. Construction autorisée

Le superficiaire s'engage à édifier, sur le terrain grevé, le parking souterrain désigné sous chiffre I et conforme au permis de construire qui sera délivré après la mise à l'enquête.

Les travaux devront commencer dans un délai de neuf mois dès la date de délivrance du permis de construire et se poursuivre sans discontinuer.

Le superficiaire s'engage à respecter ce délai maximum pour l'ouverture du chantier, afin que le parking soit disponible au début de l'exploitation du métro m2 et de ne pas perturber le déroulement chronologique des étapes de la construction de l'ouvrage dans son entier.

A défaut, le superficiant pourra demander le retour anticipé du terrain objet du présent droit, le superficiaire s'engageant à signer toute réquisition à cet effet. Le terrain sera rendu dans l'état où il a été mis à disposition, sans qu'il soit dû d'indemnité de part ni d'autre.

Le superficiant s'engage à constituer les droits de passage pour les accès au parking dès que celui-ci sera terminé.

Il ne pourra être édifié d'autres constructions sans l'autorisation expresse du superficiant et des bénéficiaires des droits de superficie relatif au musée vivant et au bâtiment commercial.

D'une manière générale, le superficiaire rendra, une fois la construction du parking effectuée, une surface apte à recevoir des constructions qui seront également au bénéfice de droits de superficie.

En particulier, le superficiaire supportera toutes canalisations (eaux claires, eaux usées, écoulement, électricité, etc.), ainsi que toute canalisation transitant sur la parcelle grevée) indispensables à l'alimentation et à l'évacuation des bâtiments et des passages construits en superposition.

Le superficiaire s'engage en outre à supporter les frais de construction de tous les éléments nécessaires aux accès du parking tant provisoires que définitifs dans le périmètre du droit de superficie et de leur raccordements aux infrastructures existantes.

Le superficiaire supportera de même les frais de la signalisation liée au parking sur le site. Les accès du parking seront entretenus par et aux frais du superficiaire.

La dalle-toiture du parking sera construite sur la base des normes et règlements de la SIA, de manière à supporter les charges provenant des constructions projetées en surface. Il est précisé que l'étanchéité de la dalle-toiture du parking et sa protection seront financées par les bénéficiaires des droits de superficie du musée vivant et du bâtiment commercial, lesquels assumeront également à l'avenir, de manière solidaire, toutes les charges et responsabilités d'entretien et de renouvellement de l'étanchéité et de sa protection, ainsi que des frais de déblaiement et de remise en état des aménagements.

Les ouvrages qui anticipent sous le domaine public seront construits dans le strict respect des conditions et charges du permis de construire, des directives des services communaux concernés et selon les règles de l'art sur la base des normes et règlements de la SIA.

Une convention particulière entre les propriétaires du musée vivant et du bâtiment commercial, d'une part, et le superficiaire, d'autre part, sera passée pour garantir les droits, obligations et responsabilités des parties. Elle réglera les différentes modalités relatives notamment aux parties communes, aux servitudes de passage et accès réciproques, au droit de passage des canalisations, des conduites, des collecteurs, des énergies, de la ventilation, cas échéant aux locaux communs, ainsi que la répartition des coûts de construction et l'exploitation des immeubles respectifs. Dite convention, signée par les comparants sera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

Le démontage des installations situées sur le domaine public, ainsi que le montage et le démontage de toute installation provisoire nécessitée par le chantier, seront aux frais des superficiaires.

En outre, et pour ce qui le concerne, le superficiaire supportera les frais de réalisation et d'entretien des aménagements extérieurs compris dans le périmètre du droit de superficie

Les droits des tiers sont réservés, ainsi que les restrictions de la propriété fondées sur le droit public non mentionnées au Registre foncier, notamment celles résultant du règlement relatif au plan partiel d'affectation.

#### 5. Coût de construction et des impenses

Pour la fixation des indemnités pouvant être dues au superficiaire, ce dernier fera connaître au superficiant, avec pièces justificatives à l'appui, dans le délai d'un an dès l'achèvement des travaux, le coût réel de la construction, des parties intégrantes et des impenses d'amélioration autorisées par le superficiant.

En vertu de l'article 642, deuxième alinéa, du Code civil suisse, sont considérés comme parties intégrantes les objets qui sont unis matériellement de façon durable à la construction et qui ne peuvent en être séparés ou enlevés sans que cette construction soit détériorée ou altérée.

Par impenses d'amélioration, il faut entendre toute dépense source de plus-value pour la construction, à l'exclusion des frais d'entretien.

Les installations liées à l'activité du superficiaire ne feront l'objet d'aucune indemnité de la part du superficiant et, par conséquent, ne seront prises en compte ni dans le coût de construction, ni dans les impenses d'amélioration.

#### 6. Exploitation du parking

Le superficiaire réservera 1050 (mille cinquante) places de parc affectées au système dit «Park and Ride» (P+R).

Le superficiaire se chargera de la location de 150 (cent cinquante) places libres, conformément à un tarif qui sera défini d'entente avec le superficiant; il aura aussi la mission de rechercher et d'accueillir les clients intéressés à louer les 1050 (mille cinquante) places réservées au P+R, en dehors des plages-horaires pour cette utilisation.

De manière générale, les principes d'exploitation du parking seront fixés d'entente avec le superficiant.

### 7. Obligations du superficiaire

Pendant toute la durée du droit de superficie, le superficiaire s'engage à :

- a) ne pas changer l'affectation de la construction objet du droit de superficie sans l'accord du superficiant;
- b) entretenir convenablement la construction précitée, ses parties intégrantes et le terrain grevé du droit de superficie;
- c) payer ponctuellement la redevance telle que définie à l'article 12 ci-dessous;
- d) ne pas interrompre durablement l'exploitation de son entreprise dans la construction objet du présent droit de superficie, cas de force majeure réservés;
- e) maintenir sur le territoire de la commune de Lausanne son siège juridique, ainsi qu'une activité économique dans la construction objet du présent droit de superficie;
- f) soumettre à l'approbation préalable du superficiant conformément à l'article 11 ci-après, toute cession ou tout transfert économique résultant notamment du passage d'un type de société ou de personne morale à un autre, d'apports à une société ou à une personne morale, de reprise de biens, de fusions, de cessions d'une part importante ou de la totalité d'actions du superficiaire ainsi que toute location de l'exploitation totale ou d'une part importante par le superficiaire ou toute sous-location totale ou d'une part importante par le locataire;
- g) fixer les principes d'exploitation de l'ensemble du parking d'entente avec le superficiant;
- h) louer 150 (cent cinquante) places de parc;
- i) démarcher et accueillir les clients intéressés par la location des 1050 (mille cinquante) places réservées au P+R en dehors des plages horaires pour cette utilisation;
- j) ne pas constituer sur son propre droit de superficie, sous peine de nullité, un droit de superficie à titre secondaire;
- k) disposer d'une couverture d'assurance suffisante, notamment en matière de protection civile.

### 8. Retour anticipé de la construction pour cause d'intérêt public

La législation vaudoise sur l'expropriation est applicable.

### 9. Retour anticipé de la construction en cas de violation de ses obligations par le superficiaire

En cas de violations graves ou réitérées par le superficiaire des obligations assumées par lui en vertu des dispositions de la présente convention, notamment de celles stipulées sous chiffre 7, le superficiant pourra se départir du contrat de servitude et exiger la radiation du droit de superficie distinct et permanent au Registre foncier, ainsi que provoquer le retour anticipé de la construction.

Ce retour anticipé interviendra après notification au superficiaire, sous pli recommandé, d'une mise en demeure lui enjoignant de mettre fin à son comportement fautif, dans un délai de trois mois, et l'avisant des conséquences de la non-observation de cette mise en demeure. Si cette dernière reste vaine, notification sera faite au superficiaire, sous pli recommandé, avec indication du motif, de la radiation du droit distinct et permanent de superficie dans un délai de douze mois.

Si le superficiant exerce ce droit, il versera au superficiaire une indemnité pour la reprise de la construction et de ses parties intégrantes. Cette indemnité sera fixée par le Tribunal arbitral prévu à l'article 18 ci-après. Elle ne sera cependant pas supérieure au coût initial de la construction et des parties intégrantes, augmenté des impenses d'amélioration et diminué :

- de trente pour cent (30%) de cette somme,
- de la moins-value de vétusté, fixée à un et demi pour cent (1 ½%) l'an, calculée sur le coût avant déduction de la pénalité.

La moins-value de vétusté sera déterminée indépendamment des amortissements comptables et fiscaux opérés par le superficiaire.

Les installations directement liées à l'activité du superficiaire ou de son locataire ne feront l'objet d'aucune indemnité de la part du superficiant.

Le superficiaire pourra s'opposer dans les six mois suivant la demande au retour anticipé de la construction en cédant le droit de superficie à un tiers, sous réserve de la faculté accordée au superficiant de refuser tout tiers ne remplissant pas les conditions prescrites à l'article 11 ci-dessous.

Si le superficiaire tombe en faillite, le superficiant pourra sans notification et sans délai préalable, reprendre la construction et les parties intégrantes, avec l'accord de la masse en faillite, en versant à celle-ci l'indemnité prévue au troisième alinéa du présent article.

Tout litige entre parties relatif à l'interprétation des dispositions ci-dessus sera soumis au Tribunal arbitral prévu à l'article 18 ci-après.

#### 10. Retour de la construction en cas d'extinction du droit

Si, à l'expiration de la présente convention ou ultérieurement, le droit de superficie n'est pas prolongé, le superficiant deviendra propriétaire de la construction édifée sur l'immeuble grevé, sans paiement d'aucun prix.

#### 11. Cessibilité ou transfert économique du droit de superficie

Le droit de superficie est cessible et transmissible; il peut également faire l'objet d'un transfert économique. Par transfert économique, il faut entendre la cession de la majorité, de la totalité ou d'une part importante des actions ou des parts sociales de la société superficiaire à un ou des tiers ou à une autre société, sans que la dénomination de ladite société superficiaire ne soit modifiée.

La location de l'ensemble du parking (exploitation) est assimilée à une cession.

Le superficiant devra être informé par acte écrit de toute cession ou de tout transfert économique projeté par le superficiaire et pourra s'y opposer valablement dans un délai de deux mois dès réception de l'avis:

- a) si le bénéficiaire n'est pas solvable;
- b) s'il poursuit une activité contraire aux mœurs ou à l'ordre public;
- c) s'il n'offre pas pour la commune de Lausanne un intérêt économique et fiscal équivalent à celui que représente le superficiaire;
- d) s'il n'offre pas pour la commune de Lausanne un intérêt de fonctionnement équivalent pour sa politique de stationnement;
- e) s'il ne souscrit pas à toutes les obligations prévues dans le présent acte ou dans ceux passés en complément ou en exécution des présentes.

Si le superficiant n'autorise pas la cession ou le transfert économique, le superficiaire pourra exiger que le Tribunal arbitral prévu à l'article 18 du présent acte décide si le refus est justifié au regard des conditions énumérées ci-dessus.

L'acte de cession ou de transfert économique du droit de superficie sera soumis à la commune de Lausanne avant que les contractants le signent.

Le superficiaire s'engage à faire reprendre toutes les obligations du présent acte par tout cessionnaire ou tout propriétaire du droit de superficie.

#### 12. Redevance

Durant les dix premières années dès la date du début de l'exploitation du parking, le superficiant ne percevra aucune redevance.

Dès la onzième année, le superficiaire versera au superficiant une redevance de Fr. 100'000.- (cent mille francs) par an; cette redevance sera indexée tous les cinq ans à l'indice suisse des prix à la consommation dès la seizième année.

La redevance sera payée en deux fois, le premier janvier et le premier juillet, par semestre d'avance; un intérêt de retard de 5% (cinq pour cent) sera dû par le superficiaire dès ces échéances.

Le superficiaire consent d'ores et déjà à l'inscription d'une hypothèque légale, dès le début de la redevance, de trois annuités, soit de Fr. 300'000.00 (trois cent mille francs).

### 13. Entrée en possession

L'entrée en possession du terrain grevé a lieu ce jour.

Le terrain est mis à disposition du superficiaire dans son état actuel que ce dernier déclare connaître parfaitement.

En dérogation notamment de l'article 197 du Code des obligations, le superficiant n'assume aucune garantie quant à la nature du sol et déclare que le terrain est actuellement libre de tout droit d'emption, de préemption, d'usufruit et de gage immobilier et n'assume aucune responsabilité quant aux événements pouvant survenir du fait de l'exploitation de la parcelle.

Le superficiaire porte l'entière responsabilité des conséquences des travaux qu'il entreprend sous sa responsabilité.

Le terrain sera grevé ou favorisé des servitudes actives ou passives inscrites au Registre foncier à la date de la constitution du droit de superficie.

Pour le surplus, la convention particulière tripartite mentionnée à l'article 4 ci-dessus réglera les responsabilités respectives des trois superficiaires.

### 14. Responsabilité du superficiaire

Le superficiaire prend à sa charge toutes les obligations de droit privé ainsi que toutes les responsabilités de droit privé découlant pour lui de la construction objet du présent droit de superficie et de ses parties intégrantes et de ses accessoires. Il répond à l'égard des tiers de tout excès en matière de droit de voisinage, notamment au sens de l'article 684 du Code civil suisse.

### 15. Droit de contrôle

Le superficiant se réserve le droit de faire inspecter les lieux en tout temps.

### 16. Contributions diverses

Tous impôts, taxes et contributions de droit public périodiques dus en raison de droits réels sur les constructions seront à la charge du superficiaire.

### 17. Rapports de voisinage

Les rapports de voisinage entre le superficiant et le superficiaire seront réglés par voie de conventions, de même que les rapports entre le superficiaire et les propriétaires du musée vivant et du bâtiment commercial.

### 18. Clause d'arbitrage et for

Pour toutes difficultés pouvant surgir entre parties au sujet de l'exécution ou de l'interprétation du présent acte, les parties conviennent de faire trancher leur différend par un Tribunal arbitral constitué conformément au Concordat suisse sur l'arbitrage, auquel le canton de Vaud a adhéré le 30 juin 1970.

Le for est à Lausanne.

### 19. Modifications éventuelles de la loi

Pour le cas où les prescriptions légales relatives au droit de superficie seraient modifiées ou complétées, les soussignés prévoient d'emblée :

- a) que les dispositions de droit impératif, même contraires aux clauses convenues, seront applicables à leurs rapports dès leur entrée en vigueur;
- b) que les dispositions de droit dispositif ne pourront l'être qu'avec l'accord des deux parties.

Les conventions passées seront, le cas échéant, modifiées en conséquence.

20. Autres dispositions

Pour les cas non prévus dans le présent acte, les dispositions figurant dans le Code civil suisse font règle.

21. Loi Koller

Les représentants de la société anonyme ....., administrateurs de cette société, ainsi que le notaire soussigné, certifient que des personnes de nationalité suisse ou au bénéfice d'une autorisation d'établissement type «C» ou d'une autorisation de séjour type «B CE/AELE», domiciliées en Suisse:

- détiennent la totalité du capital-actions de la société,
- et sont créancières des fonds remboursables pour plus de septante pour cent (70%).

Les représentants de cette société certifient également que la dite société agit pour son propre compte et non à titre fiduciaire.

22. Frais

Les frais de l'acte définitif de constitution de droit de superficie, des opérations préliminaires et accessoires, les émoluments du Registre foncier, les droits de mutation cantonal et communal ainsi que tous les frais en relation avec le renouvellement ou la radiation du présent droit de superficie et avec la constitution ou la modification des servitudes nécessitées par la construction projetée sont à la charge du superficiaire, sans préjudice de la solidarité entre les comparants prévue par les lois en la matière.

23. Annexes

Les comparantes déclarent approuver la teneur des pièces annexées au présent acte dont lecture leur a été donnée par le notaire soussigné.

Réquisitions pour le Registre foncier:

1. Constitution d'un droit de superficie de nonante neuf ans en faveur de la société anonyme ....., dont le siège est à Lausanne, avec immatriculation comme droit distinct et permanent.
2. Annotation: clauses mentionnées aux articles 3, 8, 9 et 10.

Dont acte, lu par le notaire aux représentants des comparantes, qui l'approuvent et le signent avec lui, séance tenante, à Lausanne, le

**7. Investissement – Financement**

Pour la société, le coût de réalisation sera le suivant (hors TVA):

Construction du parking et des parties communes (voir détail au chapitre 3)	Fr. 26'320'000.–
Frais de premier établissement, divers et remboursement de frais avancés par la Ville	<u>1'680'000.–</u>
	Fr. 28'000'000.–
Financement de durée limitée du coût de renforcement des structures pour les bâtiments A et B*	<u>1'765'000.–</u>
Total des dépenses à financer	<u>Fr. 29'765'000.–</u>

\* Par financement de durée limitée, il faut considérer que la société supportera le coût du renforcement des structures nécessité par la construction du musée vivant et du bâtiment commercial pendant la construction de celui-ci. Ce coût, évalué à Fr. 1'765'000.– (hors TVA), sera remboursé par les promoteurs desdits bâtiments dès qu'ils seront en mesure de débiter leurs propres constructions. Pour garantir le complet remboursement des coûts avancés, la Municipalité a exigé des promoteurs du musée vivant et du bâtiment commercial une garantie bancaire.

Compte tenu de la nécessité de disposer d'un fonds de roulement minimum de Fr. 200'000.– à 300'000.– pour faire face aux premières dépenses d'exploitation (notamment les primes d'assurances à payer d'avance), la société devra contracter

des emprunts pour un montant total de 30 millions de francs. Dans la mesure où l'autofinancement dégagé par le compte d'exploitation de la société sera entièrement affecté au remboursement de la dette, la masse empruntée fera l'objet de plusieurs tranches dont les durées seront fixées en fonction du plan de remboursement.

### 8. Compte d'exploitation prévisionnel de la future société

Après trois à cinq années d'exploitation, on peut estimer que le compte de résultat de la future société affichera les chiffres ci-après (hors TVA):

#### Revenus

Location forfaitaire à la Ville des 1050 places P+R à Fr. 120.– par mois de jour du lundi au vendredi	Fr. 1'512'000.–
Rendement des 1050 places P+R en dehors des périodes réservées (nuits et week-ends), environ Fr. 40.– par mois	504'000.–
Rendement des 150 places ordinaires évalué à Fr. 300.– par mois (au tarif horaire)	540'000.–
Publicité et autres recettes	44'000.–
Total	<u>Fr. 2'600'000.–</u>

#### Charges

Intérêts et amortissements (fondés sur un taux de 4% et une durée d'amortissement de 40 ans), méthode de l'annuité constante	Fr. 1'400'000.–
Redevance de superficie (Fr. 100'000.– par an dès la 11 <sup>e</sup> année)	Fr. 0.–
Frais généraux, entretien, renouvellement:	
– administration, ventes	Fr. 400'000.–
– surveillance, sécurité	Fr. 150'000.–
– énergie, électricité, eau	Fr. 150'000.–
– entretiens technique et périodique, nettoyages	Fr. 300'000.–
– assurances, téléphone, informatique, impôts et divers	Fr. 200'000.–
Total	<u>Fr. 2'600'000.–</u>

Par mesure de prudence, et compte tenu des attentes du marché, un taux d'intérêt de 4% a été retenu pour le calcul des charges financières; toutefois, sur la base des conditions en vigueur à fin septembre 2006, ce taux aurait pu être abaissé à 3,5%, voire même un peu plus bas. Au surplus, la constitution d'un fonds d'entretien périodique contribuera à réduire quelque peu la charge d'intérêts des premières années d'exploitation.

Au vu de ce qui précède, on peut affirmer que le budget des charges est correctement évalué, même si, dans un financement classique, les exigences d'un prêteur imposeraient des amortissements plus élevés durant les premières années.

### 9. Garantie des emprunts

En raison de la modicité des fonds propres (capital-actions de Fr. 100'000.–), la société devra financer l'essentiel de ses investissements par le recours à l'emprunt. Toutefois, eu égard à la nature des constructions, à une espérance de rendement limitée et à la faible surface financière de la société, il est indispensable que la Ville se porte garante du paiement des intérêts et des amortissements des emprunts à contracter. La garantie de la Ville portera sur un total maximum de Fr. 30 millions jusqu'au remboursement des coûts de renforcement des infrastructures par les promoteurs du musée vivant et du bâtiment commercial; ce montant se réduira alors pour avoisiner Fr. 28 millions. Il diminuera ensuite au gré des amortissements opérés par la société.

### 10. Conséquences sur le budget de la Ville

Hormis la garantie des emprunts de la société qui ne devrait pas avoir d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville, cette dernière enregistrera les futures charges ci-après :

#### Dépenses spéciales 2007 non répétitives

Aménagement d'un parking provisoire durant les travaux de construction, et démolition après mise en service du parking de Vennes	Fr. 1'000'000.–
Déplacement de câbles électriques	Fr. 100'000.–
Risques liés au site (pollution)	Fr. 100'000.–
Adaptation du réseau routier et de canalisations en limite de parcelle du P+R	Fr. 400'000.–
Total des dépenses spéciales 2007	<u>Fr. 1'600'000.–</u>

#### Charges récurrentes

Location forfaitaire par la Ville des 1050 places P+R (Fr. 1'512'000.– + TVA 7,6%)	Fr. 1'627'000.–
dont à déduire: la location des 1050 places aux usagers, avec taux de remplissage moyen de 90% en abonnements mensuels Fr. 1'613'000.– diminuée de la part revenant aux tl	Fr. – 658'000.–
Insuffisance de couverture à charge de la Ville	<u>Fr. 672'000.–</u>

Si, comme le revendique la Municipalité, la Confédération admet la vocation du parking à réduire la circulation au centre ville et par là à assainir la qualité de l'air, et lui alloue à ce titre une aide financière, le coût pour la Ville pourrait être réduit d'autant.

## 11. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2006/56 de la Municipalité, du 12 octobre 2006 ;  
où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver la réalisation du parking «P+R» de Vennes ainsi que le principe de compléter cette construction par l'édification de deux bâtiments en superstructure dudit parking ;
2. d'autoriser la Municipalité à constituer une société anonyme pour la construction et l'exploitation du parking «P+R» de Vennes ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 100'000.– destiné à la souscription et la libération de la totalité du capital-actions de la société anonyme à constituer selon chiffre 2 ci-dessus ;
4. d'amortir annuellement le montant figurant sous chiffre 3 ci-dessus à raison de Fr. 20'000.– par la rubrique 4201.331 «Amortissement du patrimoine administratif» du budget du Service des routes et de la mobilité ;
5. de faire figurer sous la rubrique 4201.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 3 ci-dessus ;
6. d'approuver l'acte constitutif de droit de superficie figurant dans le présent préavis, acte qui servira de base pour la mise à disposition de la société anonyme à constituer selon chiffre 2 ci-dessus un droit distinct et permanent de superficie d'une surface d'environ 14'500 m<sup>2</sup> grevant la parcelle N° 20'349 de Lausanne sise à l'avenue de Valmont ;
7. d'autoriser la Municipalité à stipuler l'acte définitif pour la constitution de ce droit distinct et permanent de superficie ;
8. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, les emprunts que devra contracter la société anonyme à constituer, selon chiffre 2 ci-dessus, afin de financer la réalisation du parking «P+R» de Vennes, pour un maximum de Fr. 30 millions ;
9. de balancer dans le coût de réalisation du parking «P+R» de Vennes l'essentiel des montants utilisés sur le crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'100'000.– octroyé par le préavis N° 2006/13 du 13 avril 2006 et destinés à financer la procédure d'appel d'offres, les frais d'étude du parking jusqu'à l'obtention du permis de construire et le suivi du projet dans son ensemble ;
10. d'amortir sur 5 ans par la rubrique 4201.331 «Amortissement du patrimoine administratif» les montants utilisés sur le crédit mentionné sous chiffre 9 et qui ne pourraient pas être reportés sur le coût de construction du parking «P+R» de Vennes ;
11. d'octroyer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 1,6 million pour l'année 2007, à inscrire sous la rubrique 4201.319 «Impôts, taxes, frais divers», pour la réalisation du parking provisoire, les adaptations des réseaux existants et le risque lié au site.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
François Pasche

*Rapport*

Membres de la commission: M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur, M. Raphaël Abbet (UDC), M. Alain Bron (Soc.), M. Maurice Calame (LE), M. Pierre Dallèves (LE), M. Nicolas Gillard (LE), M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT), M. Laurent Guidetti (Soc.), M. Philippe Mivelaz (Soc.), M. Jacques Pernet (LE), M. Pierre Santschi (Les Verts), M<sup>me</sup> Valérie Schwaar (Soc.).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

**Rapport photocopié de M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur:** – La commission chargée de l'examen de ce préavis s'est réunie par deux fois dans les locaux de la Direction des travaux, rue Beau-Séjour 8.

La première séance s'est tenue le 31 octobre 2006 de 9 h 00 à 11 h 00.

La commission était composée de M<sup>me</sup> Valérie Schwaar (remplaçant M. Laurent Guidetti), de MM. Pierre Santschi, Alain Bron, Philippe Mivelaz, Nicolas Gillard, Jacques Pernet, Maurice Calame et du soussigné. M<sup>me</sup> Marie-Claude Hofner et M. Raphaël Abbet étaient excusés.

L'Administration était représentée par M. O. Français, directeur des Travaux, accompagné de MM. Yves Deillon, chef du Service du cadastre, Pierre-Alain Matthey, chef du Service des routes et de la mobilité, William Thonney, chef du Service financier, ainsi que de Marcellin Roch, ingénieur, et de M<sup>me</sup> Paola Tirelli, assistante, tous deux collaborateurs du Service des routes et de la mobilité.

MM. Frédéric Pitaval, représentant du groupement Aqua-Ecopôle, et Martin Stucki, du bureau Transitec Ingénieurs-Conseils SA, ont assisté à une partie de la séance pour présenter respectivement les activités complémentaires du P+R et les études relatives aux aspects énergétiques des P+R, ainsi que pour répondre aux questions des commissaires.

La deuxième séance s'est tenue le 21 novembre 2006 de 9 h 30 à 12 h 00.

La commission était composée de M<sup>mes</sup> Valérie Schwaar (remplaçant M. Alain Bron) et Diane Gilliard, (remplaçant M<sup>me</sup> Marie-Claude Hofner), de MM. Pierre Santschi, Laurent Guidetti, Philippe Mivelaz, Pierre Dallèves (remplaçant M. Maurice Calame), Nicolas Gillard, Jacques Pernet, Raphaël Abbet et du soussigné.

L'Administration était représentée par M. O. Français, directeur des Travaux, accompagné de MM. Yves Deillon, chef du Service du cadastre, Pierre-Alain Matthey, chef du Service des routes et de la mobilité, William Thonney, chef du Service financier, ainsi que de José-Angel Gonzalez, chef de division, Marcellin Roch, ingénieur, et de M<sup>me</sup> Paola

Tirelli, assistante, tous trois collaborateurs du Service des routes et de la mobilité.

Les notes des deux séances ont été rédigées par M<sup>me</sup> Tirelli, que l'on remercie pour son travail.

*Rappel de l'objet du préavis*

Ce préavis sollicite l'approbation par le Conseil communal de la réalisation du parking P+R de Vennes et le principe d'édification de bâtiments en superstructure de celui-ci. Cette opération implique la constitution d'une société anonyme au capital-actions entièrement en mains de la Commune, pour en assurer la construction et l'exploitation, la mise à disposition du terrain par le biais d'un droit distinct et permanent de superficie, la garantie par la Commune des emprunts nécessaires à cette réalisation, d'un montant maximum de Fr. 30 millions, ainsi que l'octroi d'un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 1,6 million pour un parking provisoire et divers travaux d'adaptation de réseaux.

*Introduction*

En tant qu'interface principal de transfert modal entre la voiture et le m2, le P+R de Vennes est présenté par la Municipalité comme une mesure d'accompagnement importante de l'entrée en service du futur métro. La capacité totale du parking est de 1200 places, dont 1050 seront réservées à la fonction de parking-relais, notamment pour capter l'important trafic en provenance de la région du nord de Lausanne (Jorat, Moudon), mal desservie par les transports publics.

Le P+R est un ouvrage semi-enterré sur 3 niveaux avec ventilation naturelle, ce qui permet de diminuer ses coûts de construction et d'exploitation, tout comme de minimiser l'emprise au sol. Son ouverture est prévue à l'été 2008, pour la mise en service du m2. Il est confirmé que la somme destinée à couvrir les charges liées à la réservation des 1050 places du P+R sera prélevée sur le budget communal.

Le préavis inclut également la construction de deux bâtiments sur le parking, totalement à charge d'investisseurs privés, y compris les renforcements du parking nécessaires à ces constructions. Le bâtiment A abritera un écomusée sur le thème de l'eau (AquaEcopôle) qui ambitionne d'accueillir 340'000 personnes/an en moyenne. Le bâtiment B accueillera notamment un hôtel, une garderie, une petite surface commerciale et un centre médical. Ces deux bâtiments devraient être construits d'ici à 2010. Issu d'un concours, le projet forme un ensemble cohérent, à l'architecture emblématique en entrée de ville.

La vente de la parcelle à la Commune par l'Etat, acceptée par le Grand Conseil, est nécessaire à la Commune pour lui permettre d'accorder des droits distincts et permanents de superficie (DDP). La Commune accordera un droit de superficie de premier niveau à la SA réalisant le P+R, et

deux autres, également de premier niveau, pour chacune des sociétés construisant en dessus. Elle garde ainsi la maîtrise totale des droits accordés.

Les activités prévues dans ces deux bâtiments sont jugées complémentaires au projet de P+R. Notamment, l'accès P+R sera autorisé aux clients de l'hôtel et aux visiteurs de l'AquaEcopôle, le soir et le week-end, quand il sera libre de pendulaires. En cas de non-fonctionnement de l'AquaEcopôle, voire des autres activités, un scénario de requalification des bâtiments A et B a été établi, par exemple pour y accueillir des bureaux. Le contrôle de la Ville quant à la nouvelle affectation restera total et le PAC de Vennes devra toujours être respecté (par exemple, un centre commercial serait exclu).

#### *Discussion*

L'examen de ce préavis a nécessité deux séances, au vu de l'importance de la matière traitée. Les trois principaux points de discussion sont évoqués ci-dessous :

#### **Pertinence de la construction d'un P+R à Vennes**

Certains doutes ont été exprimés quant à l'opportunité de la construction d'un P+R aux portes de Lausanne. Pour un membre de la commission, une gestion différente des flux de circulation (boucles à sens uniques) à Lausanne et un renoncement à une croissance du nombre d'habitants et d'emplois à Lausanne permettrait de se passer de ce P+R, voire de se contenter d'un P+R plus modeste. Pour d'autres, les P+R devraient prioritairement prendre place à proximité immédiate des lieux d'habitation des pendulaires, ceci afin de tendre à une forte diminution du nombre de kilomètres parcourus en voiture. Il a notamment été relevé que certaines personnes pourraient être tentées de parcourir davantage de kilomètres en voiture pour se rendre à Lausanne via un P+R très attractif, plutôt que de prendre un transport public à proximité de chez elles, mais moins performant. Pour lutter contre cet effet pervers, la Municipalité précise qu'il est prévu d'agir sur la tarification avec un prix mensuel de l'abonnement P+R fixé, dans un premier temps, à Fr. 150.–, abonnement tl compris.

A cet égard, une étude récemment publiée par l'OFEN a effectivement mis en évidence que les P+R en périphérie des villes centres ne présentaient pas un bilan énergétique exempt de reproches. Mais aux yeux des auteurs de cette étude, la réalisation de tels P+R se justifie cependant pour des aspects de réduction du trafic et de la pollution au centre ville, surtout en l'absence de réalisation de P+R dans les communes de domicile des pendulaires.

Dans sa large majorité, la commission a ainsi regretté le manque d'incitation de la part de l'Etat de Vaud et de la Confédération pour les P+R, les communes périphériques n'étant pour l'instant pas aidées à entreprendre de telles réalisations. La Municipalité partage pour le moins ce regret et a clairement exprimé sa volonté de prendre en charge

cet aménagement, malgré l'absence de subventionnement de l'Etat et de la Confédération.

Un commissaire a aussi relevé que compte tenu du soutien des Vaudois exprimé en votation populaire et de l'apport financier de l'Etat pour la construction du m2, il paraissait peu approprié de renoncer au P+R de Vennes, aussi bien pour les pendulaires que pour des utilisateurs ponctuels.

#### **Capacité du P+R et sélection des usagers**

Malgré les appréhensions de certains commissaires, la Municipalité juge que la capacité prévue du P+R n'est à moyen terme pas surdimensionnée, même s'il est essentiellement destiné au bassin de population pendulaire du Nord (Jorat, Moudon). Il est relevé que cette région est également appelée à se développer au cours des prochaines années et que sa population va continuer de croître. Une première estimation des besoins préconisait même 1600 places, chiffre ramené depuis à 1200, dont 1050 places à l'usage du P+R. Actuellement, la charge de trafic journalier moyen comptée est d'environ 30'000 véhicules/jour au nord de l'autoroute et de 28'000 véhicules/jour au sud. A l'heure de pointe du matin, la charge de trafic est de 3800 véhicules/heure au nord et de 3000 véhicules/heure au sud. Avec l'arrivée du m2, le potentiel semble donc être présent de l'avis de la Municipalité.

Par ailleurs, la Municipalité rappelle que l'Etat a marqué son approbation du projet d'une part avec l'addenda au PAC N° 309, augmentant de 800 à 1200 places la capacité d'accueil, et d'autre part en acceptant la vente de sa parcelle à la Ville pour cette réalisation. L'absence de subvention cantonale ne peut donc, selon elle, pas être comprise comme un doute émis par le Canton quant à la bonne évaluation de la capacité du P+R, ni d'ailleurs quant à l'emplacement choisi.

Malgré ces explications, quelques commissaires ont réaffirmé leurs interrogations quant au mode de calcul qui a prévalu au dimensionnement projeté du P+R. Selon eux, la Municipalité n'a pas réellement démontré qu'une capacité de 1200 places correspondait au bassin de population visé.

#### **Exploitation du parking sous forme de SA détenue par la Ville et moyens démocratiques de contrôle ou d'action sur cette SA**

Certains commissaires ont exprimé leurs craintes quant à l'exploitation du parking par une société anonyme, bien que détenue à 100% par la Ville, notamment par rapport à l'importance de la fixation d'une offre concrétisant la volonté de favoriser le trafic en provenance du nord – et non pas de l'est ou de l'ouest de Lausanne – conformément au point 2.1 du préavis.

Cependant, dans la mesure où l'élection des membres du conseil d'administration, les décisions et les options liées au fonctionnement et à la tarification restent en mains de la

Ville, par l'intermédiaire de la Municipalité, le Conseil communal n'est pas démuné de tout moyen de contrôle ou d'action sur cette société anonyme, même de manière indirecte. De surcroît, en attribuant un DDP à la SA, on oblige celle-ci à appliquer les principes de la Ville, ce qui constitue une sécurité supplémentaire.

La création d'une SA entièrement en mains de la Ville constituait la solution la plus économique et est déjà pratiquée dans d'autres cas par Lausanne. Techniquement, le recours à la constitution d'une SA permet notamment de récupérer la TVA et d'obtenir un taux d'emprunt très favorable, quasi-identique à celui accordé à la Ville. La garantie d'emprunt de la Ville ne génère pas de coût supplémentaire.

#### *Vote sur les conclusions du préavis*

Les commissaires votent les conclusions du préavis séparément, avec les résultats suivants :

- Conclusion 1, résultat: 7 oui, 2 non, 1 abstention
- Conclusion 2, résultat: 7 oui, 2 non, 1 abstention
- Conclusion 3, résultat: 6 oui, 1 non, 3 abstentions
- Conclusion 4, résultat: 6 oui, 0 non, 4 abstentions
- Conclusion 5, résultat: 6 oui, 0 non, 4 abstentions
- Conclusion 6, résultat: 8 oui, 1 non, 1 abstention
- Conclusion 7, résultat: 8 oui, 1 non, 1 abstention
- Conclusion 8, résultat: 6 oui, 2 non, 2 abstentions
- Conclusion 9, résultat: 8 oui, 2 non, 0 abstention
- Conclusion 10, résultat: 7 oui, 0 non, 3 abstentions
- Conclusion 11, résultat: 8 oui, 0 non, 2 abstentions

#### *Nouvelles conclusions*

L'ajout de deux nouvelles conclusions est proposé par un commissaire, à savoir :

12. de demander à la Municipalité la mise en place d'une politique de sélection des usagers du P+R de Vennes en fonction de leur domicile et de la desserte en transports publics depuis ce domicile.
13. de demander à la Municipalité la mise en place d'une politique tarifaire du stationnement de courte et de moyenne durée dans le P+R de Vennes, dans le but de favoriser les transports publics.

La première nouvelle conclusion proposée (12) vise à concrétiser les déclarations d'intention contenues dans le point 2.1 du préavis (contexte général), soit de ne capter que le trafic pendulaire en provenance de la région du Nord de Lausanne et de ne pas générer du trafic supplémentaire en provenance des régions de l'Est et de l'Ouest. Elle laisse toutefois à la Municipalité une marge de manœuvre pour cette sélection des abonnés en n'imposant pas de délai, ou par exemple pour prendre en compte des besoins spécifiques, tels que ceux des collaborateurs du CHUV.

La seconde nouvelle conclusion proposée (13) vise à mettre en œuvre une politique tarifaire pour le stationnement de courte et de moyenne durée, afin d'inciter les visiteurs et utilisateurs des diverses activités présentes sur le site à utiliser les transports publics plutôt que la voiture. Cette proposition laisse également une marge de manœuvre, notamment pour prendre en compte des évolutions telles que la suppression déjà prévue du «Park & Rail» de la gare CFF de Lausanne, ou encore laisser le temps à la Municipalité de répondre au postulat récemment déposé: «Pour des P+R urbains plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur domaine privé».

Ces deux nouvelles conclusions sont peu du goût de certains commissaires, qui relèvent que si un tarif du P+R trop élevé est fixé pour certaines régions, les automobilistes seront tentés de se garer au centre ville, l'offre y étant suffisante et les prix attractifs. Par ailleurs, bloquer des automobilistes à l'entrée du P+R, s'ils ne viennent pas de la «bonne région» paraît peu envisageable, d'autant plus que tous les Vaudois ont contribué à payer le m2. Enfin, une période d'essai permettant de juger de la pertinence des restrictions proposées en observant le flux et la provenance des véhicules, paraîtrait plus souhaitable à un commissaire.

#### *Vote sur les deux nouvelles conclusions*

Conclusion nouvelle 12, résultat: 6 oui, 3 non, 1 abstention

Conclusion nouvelle 13, résultat: 5 oui, 3 non, 2 abstentions

**Le président:** – J'ouvre la discussion sur cet objet.

#### *Discussion générale*

**M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT):** – J'ouvre les feux pour dire que symboliquement, sur la première conclusion, A Gauche Toute! votera non à ce préavis. Notre groupe n'est pas opposé, au contraire, à la réduction de l'entrée des voitures en ville. Nous sommes également convaincus que la Municipalité a fait nombre d'efforts pour limiter le trafic urbain et nous les saluons à leur juste valeur. Nous sommes aussi persuadés de la nécessité des parkings-relais. Qui peut s'opposer à la limitation du trafic automobile par les temps qui courent, où les exposés de Al Gore sur le *Global Warming* font frémir les foules sur toute la terre?

Mais A Gauche Toute! s'opposera quand même à la première conclusion, pour dénoncer une absurdité politique à la base de ce projet. On construit des P+R à l'orée d'une ville, là où démarre le m2. Très bien. On veut donc que les gens posent leur véhicule privé et prennent le métro. Très bien toujours. Mais comme les places de parc sont chères, il faut s'associer à des entreprises commerciales pour rentabiliser ou amortir le prix des places. Ces entreprises, pour vivre, doivent faire venir des clients. En voiture. Donc, si je me résume, pour limiter le nombre de voitures en ville, on fait venir des voitures! Et moi qui croyais naïvement

que le *Global Warming* imposait de limiter absolument le trafic entraînant la consommation de carburant polluant!

Pire encore à nos yeux : tous les calculs de rentabilité, le nombre de places prévu, la capacité globale du parking, le bassin d'origine des gens qui viendront se parquer... Ce sont des sujets sur lesquels des collègues beaucoup plus compétents ont des avis plus éclairés que moi. Cependant, tous ces calculs sont faits en partant d'une croissance ininterrompue du nombre de véhicules au cours des années. En somme, c'est le principe de Lampedusa : tout changer pour que rien ne change. Mais comme A Gauche Toute! veut que ça change, il ne votera pas la première conclusion du préavis et s'abstiendra sur nombre d'autres. Le cas échéant, il soutiendra les deux amendements déposés par Valérie Schwaar en commission.

**M. Pierre Santschi (Les Verts) :** – Je ne vous donnerai pas l'avis du groupe des Verts, puisqu'il était partagé en parts égales, en tout cas pour les membres qui se sont exprimés. Parmi la quinzaine d'éléments qui posent directement et indirectement problème dans le dossier présenté par la Municipalité à propos du P+R de Vennes, je me contente de relever les suivants :

1. Pourquoi cette précipitation dans la présentation du projet de S.A., qui n'a même pas permis d'apporter des réponses satisfaisantes aux questions de commissaires sur le dimensionnement du parking ?
2. Comment gérer la contradiction entre créer un générateur de trafic, l'AquaEcopôle et les commerces adjacents, et chercher à éviter l'arrivée de pendulaires en surnombre dans le secteur ? C'est ce qu'a aussi bien dit M<sup>me</sup> Gilliard.
3. Est-il dès lors normal que, même en vitesse de croisière, les contribuables lausannois doivent payer environ Fr. 670'000.– par an pour éponger les déficits du parking ?
4. Que se passera-t-il si l'AquaEcopôle fait faillite ? Les finances communales seront-elles sollicitées, et jusqu'à concurrence de quel montant ?
5. Notre Conseil, avec la structure choisie, ne sera-t-il pas impuissant face à la Municipalité pour obtenir par exemple des modulations dans les tarifs du P+R ou une sélection des priorités dans les provenances des pendulaires ?

Mon vote dépendra des réponses aux questions ci-dessus, et de la capacité que nous avons à les digérer en plenum. A ce stade, et comme je ne désire pas la mort du P+R lui-même, mais son dimensionnement au plus juste et son insertion judicieuse dans le système des circulations du Nord-Est lausannois, je ne donne pas encore ma position. Des variantes peuvent intervenir sur un vote ou en fonction d'un renvoi.

**Le président :** – Des questions précises ont été posées. Le directeur répond-il maintenant ou plus tard ? Vous avez la parole, Monsieur Français.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :**

– Je n'ai pas tout noté, c'était un peu trop rapide. Tout a été traité en commission, M. Santschi y a posé les mêmes questions et je m'étonne de le voir revenir en plenum. L'excellent texte du président-rapporteur donne les réponses.

Je réponds au moins sur le dimensionnement du P+R, qui a été clairement expliqué. Il y a ce qu'on veut faire et ce qu'on peut faire. Le dimensionnement a été conçu à partir de deux éléments. Premièrement le réseau existant, sans augmentation quelconque des accès au site, et deuxièmement la capacité de la station du m2. C'est une réponse claire.

La faillite de l'AquaEcopôle ? Il faudrait déjà que cela arrive ! Nous ne faisons pas partie de cette société, et je me demande pourquoi cette question est posée ici. Néanmoins, je peux vous indiquer l'option choisie, que M. le syndic peut confirmer. Tout ouvrage d'une telle dimension fait l'objet de garanties. Cela signifie que nous pourrions devenir propriétaires des murs. Avec les différents concurrents, nous nous sommes assurés que ces bâtiments pourraient être réaffectés pour une activité que nous développons dans notre cité. Il suffirait de ne démonter qu'un seul bassin et l'espace pourrait être transformé, par exemple, en une salle de gymnastique. En ce qui concerne la charge d'exploitation, nous avons été clairs dans le cadre du concours, nous l'avons dit dans différents exposés et confirmé dans les documents officiels. Par nature, un P+R est déficitaire. Nous avons annoncé que ce déficit serait inclus dans les budgets. Quant à la S.A., c'est une solution technico-administrative. Ce qui est sûr, c'est que cette S.A. est en mains propres de la Ville de Lausanne. Ses administrateurs sont des municipaux ou des personnes désignées par la Municipalité. Par conséquent, c'est la politique municipale qui décidera de toute son évolution.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – J'interviens sur deux aspects économiques. Le préavis l'indique : même si nous ne parlons pas de l'AquaEcopôle ce soir, mais de parking, une installation similaire, à Brest, une ville pas particulièrement touristique, reçoit plus de 500'000 visiteurs par an. Pour arriver à l'équilibre, 250'000 à 300'000 usagers, au maximum, suffisent. Nous avons plutôt de bonnes indications de ce côté. Mais si vraiment, malgré toutes les précautions prises, cette société devait partir un jour, M. Français vous a indiqué ce qui arriverait.

C'est vrai, tout a un coût. J'ai souvent entendu à cette tribune des raisonnements écologiques dénonçant le coût énorme, pour la collectivité, des voitures entrant en ville, par la pollution qu'elles y amènent. Vu le nombre de voitures qu'on retient là-bas, ça dépend quelle valeur on donne à la pollution et à ses effets dérivés, notamment sur les bâtiments, les êtres humains et tous ceux qui risquent des problèmes pulmonaires. Mais on peut dire aussi, sans grand risque de se tromper, que ça vaut largement plus que le déficit transitoire. Nous pensons arriver, sur trente ans, à

une opération à peu près blanche. En effet, lentement, à cause de l'inflation, l'investissement sera de mieux en mieux rentabilisé dans la durée.

Madame Gilliard, pourquoi essayer de compléter les installations, avec 150 places sur 1200? Vous ne vous êtes pas enquis de tout ce qui s'est fait sur le territoire de la ville, avec des places en nombre parfois supérieur à 150, d'ailleurs. Nous l'avons fait par souci écologique. Outre l'AquaEcopôle, les deux autres éléments sur ce site sont un hôtel – il en faut un à proximité de la sortie de l'autoroute – et une clinique type Vidymed, également nécessaire dans ce secteur. Le souci écologique, c'est d'éviter le gaspillage en les construisant à côté du parking.

**M. Laurent Guidetti (Soc.):** – Construire un P+R à cet endroit est une bonne chose. C'est un pôle important, un nœud de transports publics. Un P+R s'y justifie. En revanche, des questions ont été posées en commission sur lesquelles nous avons des doutes. Ou du moins, les réponses apportées se basaient plutôt sur des sentiments que sur des chiffres.

Suite aux conseils de M. Français en commission, je me suis permis de faire quelques vérifications, notamment sur le dimensionnement. Le dimensionnement d'un P+R n'est pas établi en fonction de la capacité du m2. Ce n'est pas ainsi que ça fonctionne. A ce propos, je vous renvoie, si ça vous intéresse, à un document édité par l'Etat de Vaud, «Vers une mobilité durable: les transports publics vaudois à l'horizon 2020». Ce texte explique exactement les critères auxquels doit correspondre un P+R. Un certain nombre de points portent sur son financement: en général, on essaie d'éviter de construire des P+R chers, parce que leur financement sera difficile. Or il est stipulé qu'ils doivent tendre à l'autofinancement. Evidemment, quand on construit des places de parc à Fr. 25'000.– l'unité, le dimensionnement est très important. Et comment le calcule-t-on? Je n'étais pas un spécialiste, et je ne prétends pas l'être aujourd'hui, je me suis donc renseigné auprès d'ingénieurs en trafic. Ils m'ont dit que c'était simple: on prend le bassin de population, estimé en fonction des données fournies par M. Français en commission, soit environ 30'000 véhicules/jour en prenant en considération les gens qui arrivent par le haut, en amont de la jonction autoroutière, en provenance de Moudon et du Jorat. Selon les spécialistes, on peut considérer que 10% de ces 30'000 véhicules/jour correspondent à l'heure de pointe. Donc à peu près 3000 véhicules/jour seraient captés, ou captables, par le P+R. C'est-à-dire que quand on construit un P+R de 1050 places, on s'attend à ce que 30% à peu près de ces gens le fréquentent. D'après les avis des spécialistes, c'est largement surdimensionné.

J'ai aussi le sentiment – et on nous l'a dit en commission – que ce P+R sera plein, parce que c'est un lieu très attractif. Mais plein de qui? En effet, on va se retrouver avec un effet pervers, démontré dans certaines études sur les P+R: des gens qui prennent aujourd'hui les transports publics vont être tentés de revenir à la voiture et ne plus fréquenter

les P+R proches de leur domicile. C'est ce qu'explique le rapport dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Une deuxième chose me chiffonne, par rapport à l'auto-financement. En effet, à partir du moment où on fait un P+R cher, on doit le financer. Comment aider au financement d'un P+R? C'est simple: on loue ses places soirs et week-end, en particulier à l'AquaEcopôle. Du coup, un parking conçu pour dissuader de venir en transports privés la journée se transforme, le soir et le week-end, en parking d'incitation à venir en voiture. Cela uniquement pour des raisons financières. On peut évidemment considérer cet argument comme légitime. Personnellement, je ne pense pas qu'il soit légitime d'encourager à venir davantage en voiture, le soir et le week-end. D'après les notes de la première séance de commission, à laquelle je n'ai pas participé, seuls 25% – et 35% à l'avenir – des gens fréquentant l'AquaEcopôle viendront en transports publics. Comme c'est sur la ligne du m2, c'est très insuffisant.

**M. Raphaël Abbet (UDC):** – Il me paraît bon de rappeler ici que les études générales ont été menées avec professionnalisme et rigueur par les organes concernés. Le dimensionnement du parking, notamment, a été réalisé en concertation entre les services de l'Etat et la Commune de Lausanne. Le nombre de places nécessaires a été déterminé par comparaison avec d'autres opérations du même type. Partant de 1800 places, il a été ramené de manière réaliste à 1200 en tout, compte tenu des besoins spécifiques du projet. Mille cinquante places resteront à disposition pour le public. C'est sur cette base que le Canton, unanime, a donné son accord à la vente de ce terrain à notre Commune. Notre Conseil, en approuvant le PPA, ne s'y est pas trompé.

On invoque maintenant la précipitation des démarches et la mise sous pression du Conseil pour donner son aval à la poursuite de cette opération. Cette attitude manifeste une légèreté certaine. Personne n'ignore l'échéancier des travaux nécessaires à un bon départ du m2, moyen de transport attendu avec impatience par l'ensemble des citoyens du canton, population lausannoise en tête. J'ai envie de rappeler la démarche des Lausannois: plus de 30'000 personnes ont visité les tunnels pour savoir à quoi ressemblerait le futur m2. Notre groupe soutiendra la Municipalité, dont nous comprenons bien les efforts dans ce sens, en donnant son accord à ce préavis.

**M. Jacques Pernet (LE):** – LausanneEnsemble soutient le préavis sans aucune restriction et votera toutes les conclusions proposées par la Municipalité. Ce préavis propose un montage de société anonyme. C'est une forme de financement moderne, qui assure une transparence parfaite, grâce aux cautions du Code des obligations. Le fait que l'actionnaire soit la Commune permet d'être plus flexible et nous donne, à nous, un droit de regard. En outre, la Ville pourra récupérer la TVA. Nous voterons donc ces conclusions. En revanche, nous ne voterons pas les deux conclusions supplémentaires, j'y reviendrai.

On a beaucoup parlé du dimensionnement de ce parking. Monsieur Guidetti, la Municipalité a également fait appel à des spécialistes. En commission, l'un d'eux nous a présenté toute l'analyse et l'étude. Je pense qu'on peut faire confiance à la Municipalité. Je me méfie lorsque j'entends : « J'ai pris contact avec des spécialistes et voilà ce qu'ils me disent... » C'est un peu abstrait, pour ne pas dire obscur. Quand on enterre un parking, comme c'est le cas ici, on ne peut pas l'étendre à volonté, il faut donc qu'il soit correctement dimensionné. Si on le sous-dimensionne, on est ennuyé ensuite : comment faire pour répondre à la demande ? Le nombre de places prévu a semblé juste, en tout cas à une partie de la commission.

En ce qui concerne les commerces et l'AquaEcopôle, M. le syndic a expliqué tout à l'heure les bienfaits du tourisme pour la ville de Lausanne. M. Gratier a rappelé que le tourisme est la première mamelle économique de la ville. M. le syndic n'a pas tout à fait compris les propos de M. Gratier : celui-ci louait l'impact de la culture sur le tourisme.

Bref, sur un parking, au lieu de voitures stationnées au vu de tout le monde, je préfère qu'elles soient enterrées et trouver au-dessus un pôle d'attraction comme l'AquaEcopôle, un commerce, un hôtel. Notre ville doit vivre de son animation, de ses commerces.

Quant aux deux conclusions supplémentaires... Voulez-vous y revenir plus tard, Monsieur le Président ?

**Le président :** – Je vous écoute, Monsieur.

**M. Jacques Pernet (LE) :** – Pourquoi refusons-nous les deux conclusions supplémentaires ? Il est délicat de venir en commission avec des conclusions nouvelles, presque à brûle-pourpoint, et de demander de les voter. Il faut laisser à la Municipalité le temps de les analyser. Les spécialistes qui ont rédigé ce rapport-préavis doivent évaluer l'impact de ces nouvelles conclusions. Je n'y suis pas opposé, mais nous les refuserons parce qu'on ignore à quoi elles vont aboutir.

J'ajoute encore quelques mots sur la conclusion numéro 13. A mon sens, cette conclusion va à l'inverse de ce que nous recherchons tous, laisser les voitures le plus possible à l'extérieur de la ville. En créant des places de parc chères, nous allons susciter une concurrence telle que les gens stationneront dans des parkings du centre ville, peut-être meilleur marché, empêchant d'atteindre le but recherché de ce Park & Ride.

**M<sup>me</sup> Valérie Schwaar (Soc.) :** – Je reviens brièvement sur ces deux nouvelles conclusions, numérotées 12 et 13, pour vous expliquer d'où elles viennent et pourquoi le groupe socialiste les soutient dans sa majorité.

La première conclusion vise à donner la priorité aux gens venant du Jorat et en partie de la Broye, dont le domicile

est mal desservi en transports publics. Le but est de limiter l'attrait de ce P+R, afin de restreindre le trafic supplémentaire qu'il pourrait générer. Il est évident que les gens qui ont besoin de ce P+R au nord de la ville vont en bénéficier. Cette conclusion respecte d'ailleurs l'esprit du préavis, qui dit – je cite – *vouloir capter l'important trafic en provenance de la région du nord de Lausanne (Jorat, Moudon), région mal desservie par les transports publics*. Cette conclusion nouvelle ne va donc pas à l'encontre du préavis, mais complète et précise l'esprit du texte.

La deuxième porte non pas sur le P+R, mais sur le stationnement de courte et de moyenne durée des clients et des visiteurs de l'AquaEcopôle, de l'hôtel, de la clinique et du commerce d'alimentation. Ce stationnement ne doit pas faire concurrence au m2, qui arrive directement dans le bâtiment. Nous espérons que les clients et les visiteurs lausannois, qui viendront le dimanche en famille à l'AquaEcopôle, utiliseront principalement le m2 et non leur voiture pour monter à Epalinges visiter en masse ce site. La tarification de ce parking ne doit pas mettre en concurrence le m2 et doit donc rester à un prix relativement élevé, en tout cas aussi élevé que le prix du ticket de métro. Je vous appelle à soutenir ces deux conclusions, qui complètent les onze premières conclusions du préavis et ne contredisent absolument pas le texte.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) :** – Je reviens sur la première des deux conclusions dont vient de parler M<sup>me</sup> Schwaar. J'aimerais lui rappeler que ce Park & Ride se trouve à la hauteur de deux sorties d'autoroute. Celle qui vient de l'est, et l'autre qui vient de l'ouest. Votre proposition est très réductrice pour leurs utilisateurs qui aimeraient venir en ville, par exemple au cinéma, et qui pourraient déposer leur voiture sur ce parking et prendre le métro pour aller au centre. Que faites-vous, avec votre proposition ? Vous les obligez à venir en ville en voiture, au lieu d'utiliser le Park & Ride que l'on nous propose aujourd'hui.

**M<sup>me</sup> Adèle Thorens (Les Verts) :** – Pour continuer sur les propos de M<sup>me</sup> Valérie Schwaar, je vous informe que le groupe des Verts soutiendra ces deux conclusions supplémentaires. Elles sont tout à fait adéquates et compensent des incertitudes à propos de ce préavis. Cependant, certains membres du groupe des Verts s'abstiendront, à cause du dimensionnement du projet, qui nous pose problème, comme certains d'entre nous l'ont dit tout à l'heure.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :** – Je ne reviendrai pas sur les contradictions que j'ai entendues sur le dimensionnement du P+R et l'économie pour le faire fonctionner. J'aurais de la peine à m'y retrouver. M. le syndic sera peut-être plus clair que moi pour tenter de vous convaincre.

Je rappelle quand même quelques éléments. La place de la Sallaz a été dimensionnée, la route de Berne aussi, pour un objectif 2008 impliquant une restriction de trafic de l'ordre de 20%. Dès lors, sans mesures d'accompagnement fortes,

où iront les citoyens qui veulent venir à Lausanne pour y travailler ou y prendre quelque plaisir? Vous m'expliquez! Sans politique coordonnée, entre autres avec l'Etat, sans la création de P+R, notamment sur les axes structurants des voies de chemins de fer, mais aussi aux entrées de ville et d'agglomération, nous ne trouverons pas la solution. C'est une certitude. Vous avez fait référence à un document émis par l'Etat. Toute collectivité a tout intérêt à ce qu'un ouvrage public soit le plus économique possible. Néanmoins, pour qu'il ait une certaine attractivité, le prix du ticket doit être sympathique, en tout cas pour le client. En cela, nous avons clairement mentionné nos intérêts lors du premier préavis, dont je vous rappelle que vous l'avez accepté. J'ai également demandé un débat de fond, comme vous aujourd'hui, sur les différents dimensionnements et sur la plate-forme AquaEcopôle, sous laquelle est construit le P+R. Nous sommes partis dans un certain *deal*. Ce qui est sûr, c'est que ces 1200 places ont été codifiées; le prix du billet est aussi annoncé, ainsi que le fait que le projet serait déficitaire, impliquant une charge annuelle pour éponger le déficit. Néanmoins, l'objectif premier est de parvenir au plus près de l'optimum, c'est-à-dire de remplir ce parking et de capter un maximum de pendulaires pendant la semaine.

Ensuite, pour rentabiliser cet ouvrage, différentes activités sont prévues. Un hôtel, demandé par l'économie lausannoise, puisqu'il y a un déficit sur ce plan. Pour l'attractivité, nous proposons un loisir intelligent, j'insiste sur le terme. Nous avons refusé d'autres projets, dont l'un qui proposait des loisirs que nous ne trouvions pas en adéquation avec les activités de la Ville. Ici, en revanche, les activités sont intelligentes et complémentaires. Bref, quand les gens ne viennent pas travailler, il est possible de mettre des voitures dans ce parking. Ce n'est pas à ces heures qu'il y aura un maximum de monde, mais ce sont des activités complémentaires. C'est en fonction de tout cela que nous avons prévu ce dimensionnement.

Nous le mentionnons très clairement dans le préambule: notre objectif est de capter le secteur Nord. Il faudra un certain temps pour que les choses se mettent en place. Si l'Etat ne fait rien à proximité du réseau structurant – je pense aux gares de Vevey, de Montreux, de Cossonay, par exemple – nous aurons quelques soucis, c'est clair. Peut-être une suractivité. Mais les chiffres et le développement en cours dans le Nord vaudois nous incitent à penser que ce parking sera en sous-capacité et non en surcapacité. J'aime bien les spécialistes présents dans la salle, qui vont poser des questions à d'autres spécialistes. Ma certitude est que ce projet a été contrôlé par l'Etat. Un parking d'une telle dimension fait l'objet de procédures et de vérifications. Le chef du Département qui contrôle tout cela est plutôt Vert, et plus proche de l'anti-bagnole que du pro-voiture!

Bref, le calcul a été fait à fond. J'ai essayé de vous convaincre, si je n'y parviens pas, je n'y peux rien! Je veux bien admettre vos deux amendements pour faire ce contrôle formel à terme. Ça ne pose aucun problème, mais

cela risque d'avoir quelques conséquences, à court terme, sur l'attractivité.

Je n'allonge le débat, tout a été dit en commission. Je rappelle néanmoins que la Ville de Lausanne doit donner un signe politique au Canton pour la construction d'un tel ouvrage. Aujourd'hui, le Canton, tout comme la Confédération, n'ont manifesté aucune intention de participer à son financement. C'est la moins mauvaise des solutions que la Municipalité vous propose pour ces mesures d'accompagnement pour le réseau 08 et l'arrivée du m2. Je ne peux que vous recommander de soutenir ce projet.

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Deux ou trois compléments encore. D'abord, les parkings de ce genre se construisent par tranches de 400. Il n'y a pas le choix: c'est 400, 800, 1200, et ainsi de suite (... *légers rires...*). Si on passait à 800, compte tenu des exigences du PPA, les gains sur le prix final ne seraient pas très importants. Le déficit à charge de la Ville dépasserait largement Fr. 1 million de francs par an. Ce n'est pas une solution pour améliorer les finances au sens de la recommandation cantonale d'exploiter des parkings-relais jouissant d'un équilibre financier à peu près garanti.

Ensuite, je souhaite qu'on réfléchisse à la situation suivante. S'ils vont visiter un AquaEcopôle le week-end, les gens qui viennent de Lausanne et ceux qui viendront d'autres villes par le train, dans leur écrasante majorité – il y a toujours des originaux, on les aime bien dans d'autres circonstances – prendront le m2. Mais une bonne partie de ceux qui viennent d'un peu partout, et qui ont l'habitude, bonne ou mauvaise – plutôt jugée mauvaise ici, mais ce n'est peut-être pas leur point de vue – de faire la promenade du dimanche, prendront leur voiture. Que faire? Nous n'avons aucun moyen de le leur interdire. Les communes d'Épalinges et de Lausanne ont de vastes couloirs bus, qui représentent 200 à 300 places potentielles, juste en dessous de la Sallaz d'un côté, juste avant la Croix-Blanche de l'autre, à un arrêt de la ligne 46. Elles pourraient éventuellement être utilisées gratuitement le week-end par les gens qui viendraient en voiture puis prendraient ensuite le bus ou le métro pour un arrêt. A la Riponne, il y a en général beaucoup de place le week-end. Il est possible de venir au centre de Lausanne, il doit être possible de caser 800 voitures là-bas. S'il y en a 800 tous les week-ends, on ne pourra pas dire que la faillite menace l'AquaEcopôle! Parce qu'à un moment donné, il fait faillite et à un autre, il y a tellement de clients au parking que c'est inacceptable! Ça ne peut pas être les deux à la fois, c'est ou bien ou bien. Néanmoins, si 800 personnes vont à la Riponne, au tarif du dimanche de l'ordre de Fr. 1.– de l'heure environ, et prennent le m2 à la station pour aller visiter l'AquaEcopôle, c'est problématique: ils sortiraient de l'autoroute à Vennes et iraient parquer à la Riponne parce qu'on y trouve la place de parc à Fr. 1.–... Ce n'est peut-être pas un débat aussi simple que le pensent tous ceux qui adorent le caricaturer pour pouvoir justifier leur opposition. Au nom de la Municipalité, je vous encourage à accepter le projet.

**M. Benoît Biéler (Les Verts):** – M. le directeur des Travaux a parlé du préavis 2006/13<sup>7</sup>, que nous avons voté au mois de septembre et qui prévoyait un montant de Fr. 100'000.–, notamment pour la deuxième étape du rapport d'impact sur l'environnement. Pour pouvoir prendre ma décision, je désirerais connaître l'état d'avancement de cette étude et de ses conclusions.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:** – Cette étude a été déposée par les auteurs du projet, c'est une obligation. Pour moi, elle est traitée. Elle sera soumise, si ce n'est déjà fait, à consultation finale, comme dans toute procédure lorsqu'il y a étude et rapport d'impact.

**Le président:** – La discussion se poursuit-elle? Tel ne semble pas être le cas. Nous en arrivons au vote des nombreuses conclusions et je demande à M. le rapporteur de nous donner les déterminations de la commission pour la conclusion 1.

**M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur:** – Je vous relis la conclusion 1, puisqu'il y avait sauf erreur une position de refus, :

*Conclusion 1:*

*1. d'approuver la réalisation du parking «P+R» de Venens ainsi que le principe de compléter cette construction par l'édification de deux bâtiments en superstructure dudit parking;*

**Le président:** – Les déterminations?

**M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur:** – La commission, par 7 oui, 2 non et 1 abstention, suit la Municipalité.

**Le président:** – Celles et ceux qui suivent les recommandations de la commission le manifestent par un lever de mains. Merci. Contre? Abstentions? Avec de nombreuses oppositions et quelques abstentions, vous avez approuvé cette conclusion.

Conclusion 2, Monsieur le rapporteur.

**M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur:** – Je ne la lis pas intégralement. Conclusion 2: la commission s'est prononcée par 7 oui, 2 non et 1 abstention.

**Le président:** – Celles et ceux qui acceptent? Merci. Contre? Abstentions? Mêmes proportions.

Les conclusions 3, 4 et 5, à mon sens peuvent être groupées. Est-ce aussi votre avis? Oui. A quelques virgules près, c'est le même résultat, en tous cas 6 oui. Celles et ceux qui approuvent les conclusions 3, 4 et 5 le manifestent par un lever de mains. Merci. Contre? De moins en moins. Abstentions? De plus en plus.

Conclusion 6. Voulez-vous nous la lire et nous donner les déterminations de la commission, Monsieur le rapporteur? Les conclusions 6 et 7 obtiennent le même résultat. Voulez-vous nous les donner?

**M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur:** – La commission s'est prononcée par 8 oui, 1 non et 1 abstention.

**Le président:** – Celles et ceux qui approuvent les conclusions 6 et 7 le manifestent par un lever de mains. Merci. Contre? De moins en moins. Abstentions? De plus en plus.

Conclusion 8, Monsieur le rapporteur.

**M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur:** – La commission s'est prononcée par 6 oui, 2 non et 2 abstentions.

**Le président:** – Ceux qui sont pour? Merci. Contre? Abstentions? Mêmes proportions qu'avant. Vous avez largement accepté.

Conclusion 9... et 10... Non, les conclusions ne sont pas les mêmes. Alors la 9.

**M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur:** – La commission s'est prononcée par 8 oui, 2 non et 0 abstention.

**Le président:** – Celles et ceux qui sont pour? Contre? Abstentions? Avec quelques voix contre et quelques abstentions, vous avez majoritairement accepté cette conclusion.

La conclusion 10 concerne l'amortissement, je vous écoute.

**M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur:** – La commission s'est prononcée par 7 oui, 0 non et 3 abstentions.

**Le président:** – Ceux qui sont pour? Merci. Contre? Presque plus personne. Abstentions? Davantage, mais majoritairement pour. Je vous remercie.

La conclusion 11 concerne le crédit spécial de Fr. 1'600'000.–, les conclusions, Monsieur le rapporteur.

**M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur:** – La commission s'est prononcée par 8 oui, 0 non et 2 abstentions.

**Le président:** – Celles et ceux qui sont pour? Contre? Abstentions? Mêmes proportions qu'avant, donc majoritairement pour.

Et nous en arrivons aux deux nouvelles conclusions. Je vous demande de nous citer la conclusion 12 et de nous donner les déterminations de la commission, Monsieur le rapporteur.

**M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur:** – Volontiers. La conclusion est formulée de la manière suivante:

<sup>7</sup>BCC 2006-2007, T. I (N° 13/II), pp. 168 ss.

*Conclusion 12 (nouvelle)*

*de demander à la Municipalité la mise en place d'une politique de sélection des usagers du P+R de Vennes en fonction de leur domicile et de la desserte en transports publics depuis ce domicile;*

La commission s'est prononcée par 6 oui, 3 non et 1 abstention.

**Le président:** – Nous la votons. Celles et ceux qui l'approuvent? Qui la désapprouvent? Les scrutateurs vont être mis à contribution... Oui, Monsieur Marc-Olivier Buffat, vous avez la parole. Un instant, Madame et Monsieur les scrutateurs.

**M. Marc-Olivier Buffat (LE):** – Personnellement, je suis extrêmement choqué par cette proposition, qui me paraît discriminatoire et contraire à un principe fondamental de notre ordre juridique, celui de l'égalité de traitement. Je demande le vote nominal sur cet objet, car il me paraît important de décider clairement ce qu'il en est.

**Le président:** – Le vote nominal est-il appuyé par cinq membres? C'est largement le cas. Il faut laisser à notre secrétaire le temps de se préparer. J'en profite pour signaler que la température des salées au fromage se trouvera inversement proportionnelle à celle de la salle. Nous allons néanmoins procéder au vote à l'appel nominal. Nous aurons encore une conclusion à voter.

Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur:** – Je quitte brièvement ma casquette de rapporteur pour vous expliquer que ce procédé existe déjà en plusieurs endroits, notamment à l'Université de Lausanne, où tout le monde ne peut pas venir en voiture.

**Le président:** – M. le secrétaire est-il prêt pour le vote?

**M. Daniel Hammer, secrétaire:** – Oui, c'est bon.

**Le président:** – Je demande un peu de silence, s'il vous plaît. Celles et ceux qui répondent sont priés d'être dans cette salle et non de se balader à l'extérieur. Vous avez la parole, Monsieur le secrétaire.

*Appel nominal*

**Oui:** Alvarez Caroline, Amarelle Cesla, Apothélos Stéphanie, Attinger Doepper Claire, Bergmann Sylvianne, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Brélaz Buchs Marie-Ange, Chessex Luc, Cosandey Monique, Deveaud Marie, Doepper Ulrich, Dolivo Jean-Michel, Dunant Marc, Egli Andrea, Favre Truffer Sylvie, Freymond Sylvie, Gabus Aline, Gebhardt André, Germond Florence, Gilliard Diane, Graber Nicole, Guidetti Laurent, Hottinger Julian Thomas, Hubler Alain, Huguenet François, Knecht Evelyne, Krauss Rebeaud Anne-Marie, Mach André, Mayor Isabelle, Mon-

tangero Stéphane, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Payot David, Philippoz Roland, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rochat Laurent, Rossi Vincent, Ruiz Rebecca, Ruiz Vasquez Francisco, Santschi Pierre, Schwaar Valérie, Sellathurai Jeyarasasingam, Tétaz Myriam, Thorens Adèle, Trezzini Giampiero, Velasco Maria.

**Non:** Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Béboux Jean-Pierre, Blanc Jean-Louis, Buffat Marc-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Da Silva Adozinda, Fiora-Guttmann Martine, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy-Pascal, Graf Albert, Gratier Tristan, Grin Nicole, de Haller Xavier, Jacquat Philippe, Junod Sandrine, Longchamp Françoise, Martin Olivier, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Meystre Gilles, Nguyen Thi, Pache Denis, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis, Schaller René, Segura Serge, Uffer Filip, Voiblet Claude-Alain.

**Abstentions:** Cosandey Roger, Junod Grégoire, Mivelaz Philippe, Ostermann Roland, Peters Solange, Schneider Gianni John, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

**Le président:** – La conclusion 12 est acceptée par 48 oui, 32 non et 9 abstentions.

Nous en arrivons à la conclusion 13 et dernière. Voulez-vous nous la lire, Monsieur le rapporteur?

**M. François Huguenet (Les Verts), rapporteur:** – Volontiers, Monsieur le Président.

*Conclusion 13 (nouvelle)*

*de demander à la Municipalité la mise en place d'une politique tarifaire du stationnement de courte et de moyenne durée dans le P+R de Vennes, dans le but de favoriser les transports publics.*

La commission s'est prononcée par 5 oui, 3 non et 2 abstentions.

**Le président:** – Celles et ceux qui se déclarent d'accord avec cette conclusion 13 le manifestent par un lever de main. Merci. Contre? Abstentions? Vous avez accepté cette treizième et dernière conclusion. Cet objet est liquidé. Je remercie son rapporteur.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2006/56 de la Municipalité, du 12 octobre 2006;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

1. d'approuver la réalisation du parking «P+R» de Vennes ainsi que le principe de compléter cette construction

- par l'édification de deux bâtiments en superstructure dudit parking;
2. d'autoriser la Municipalité à constituer une société anonyme pour la construction et l'exploitation du parking «P+R» de Vennes;
  3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 100'000.– destiné à la souscription et la libération de la totalité du capital-actions de la société anonyme à constituer selon chiffre 2 ci-dessus;
  4. d'amortir annuellement le montant figurant sous chiffre 3 ci-dessus à raison de Fr. 20'000.– par la rubrique 4201.331 «Amortissement du patrimoine administratif» du budget du Service des routes et de la mobilité;
  5. de faire figurer sous la rubrique 4201.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 3 ci-dessus;
  6. d'approuver l'acte constitutif de droit de superficie figurant dans le présent préavis, acte qui servira de base pour la mise à disposition de la société anonyme à constituer selon chiffre 2 ci-dessus un droit distinct et permanent de superficie d'une surface d'environ 14'500 m<sup>2</sup> grevant la parcelle N° 20'349 de Lausanne sise à l'avenue de Valmont;
  7. d'autoriser la Municipalité à stipuler l'acte définitif pour la constitution de ce droit distinct et permanent de superficie;
  8. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, les emprunts que devra contracter la société anonyme à constituer, selon chiffre 2 ci-dessus, afin de financer la réalisation du parking «P+R» de Vennes, pour un maximum de Fr. 30 millions;
  9. de balancer dans le coût de réalisation du parking «P+R» de Vennes l'essentiel des montants utilisés sur le crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'100'000.– octroyé par le préavis N° 2006/13 du 13 avril 2006 et destinés à financer la procédure d'appel d'offres, les frais d'étude du parking jusqu'à l'obtention du permis de construire et le suivi du projet dans son ensemble;
  10. d'amortir sur 5 ans par la rubrique 4201.331 «Amortissement du patrimoine administratif» les montants utilisés sur le crédit mentionné sous chiffre 9 et qui ne pourraient pas être reportés sur le coût de construction du parking «P+R» de Vennes;
  11. d'octroyer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 1,6 million pour l'année 2007, à inscrire sous la rubrique 4201.319 «Impôts, taxes, frais

divers», pour la réalisation du parking provisoire, les adaptations des réseaux existants et le risque lié au site;

12. de demander à la Municipalité la mise en place d'une politique de sélection des usagers du «P+R» de Vennes en fonction de leur domicile et de la desserte en transports publics depuis ce domicile;
13. de demander à la Municipalité la mise en place d'une politique tarifaire du stationnement de courte et de moyenne durée dans le «P+R» de Vennes, dans le but de favoriser les transports publics.

\_\_\_\_\_

**Le président:** – Je vous donne rendez-vous dans une demi-heure, au son de la cloche. Bon appétit, prenez des forces, la soirée sera longue.

La séance est levée à 20 h 15.

*La rédactrice*  
Diane Gilliard  
Lausanne

*Composition*  
Entreprise d'arts graphiques  
Jean Genoud SA  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 652 99 65

*On s'abonne au*  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 22 16